

CONTRAT DE RIVIERE VEYLE



19/08/2013

Dossier Sommaire de Candidature



SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET CONTEXTE	3
1.1 Présentation du territoire.....	3
1.1.1 Géographie et géologie	3
1.1.2 Réseau hydrographique et hydrologie.....	5
1.1.3 Population et occupation du sol : un territoire toujours très rural mais soumis à une forte croissance démographique.....	9
1.1.4 Zones humides : une érosion progressive des surfaces en prairies inondables	10
1.1.4 Contexte institutionnel et intercommunalité	12
1.2 Structure porteuse et historique de la démarche.....	13
1.2.1 Historique de la démarche de territoire.....	13
1.2.2 Contrat de Rivière Veyle 2004-2011 : principaux enjeux et éléments de bilan ...	14
1.3 Le contexte institutionnel et réglementaire fixé par le SDAGE.....	16
1.3.1 Les masses d'eau du territoire et les échéances d'atteinte des objectifs DCE.....	16
1.3.2 Le programme de mesure SDAGE pour le territoire de la Veyle	17
2. LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE RETENUS POUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE	18
2.1 Des pollutions dispersées encore présentes localement, malgré des progrès notables	18
2.2 Des pollutions diffuses présentes en eaux superficielles et en eaux souterraines.....	20
2.2.1 Produits phytosanitaires	20
2.2.2 Nitrates.....	22
2.3 Concilier restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques et préservation des zones humides du lit majeur.....	26
2.3.1 Une dichotomie marquée entre la Veyle aval et le reste du linéaire de cours d'eau	27
2.3.2 Veyle amont et principaux affluents : la continuité écologique comme enjeu principal	27
2.3.3 La Veyle aval : connectivité latérale et préservation des zones humides du lit majeur	30
2.4 La gestion quantitative, la gestion du réseau hydrographique secondaire et prise en compte des spécificités du territoire dombiste	32
2.4.1 Gestion quantitative à l'échelle du territoire : un cadre réglementaire désormais en place	32
2.4.2 La prise en compte des enjeux spécifiques à la Dombes.....	32
3. SYNTHESE ET PLANIFICATION	34
3.1 Synthèse des enjeux	34
1.1 Planning prévisionnel.....	34

PREAMBULE

Avec la signature du premier Contrat de rivière Veyle le 23 janvier 2004, les communes du bassin versant de la Veyle, réunies au sein du Syndicat Mixte Veyle Vivante, ont été parmi les premières sur le territoire régional à construire et mettre en œuvre ce type d'outil de gestion intégré des milieux aquatiques de leur territoire, afin de lutter plus efficacement contre la dégradation de la qualité de l'eau des rivières et les inondations.

Après 7 ans passés à mettre en œuvre ce programme d'action, un bilan de la démarche a été réalisé, et a mis en évidence les progrès très sensibles obtenus sur l'évolution globale de la qualité de l'eau, et la mise en œuvre d'opérations ambitieuses et novatrices de restauration morphologique du cours d'eau, reconnues par les partenaires techniques et financiers du Contrat de Rivière.

Il apparaît également que certains enjeux de premier ordre, comme la gestion des nombreux ouvrages en lit mineur caractérisant les cours d'eau du bassin versant, certaines pollutions diffuses ou dispersées encore présentes ou la mise en œuvre intégrée du système hydraulique bien particulier de la Dombes, restent encore à traiter.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte Veyle Vivante a proposé au Comité de Rivière du Bassin de la Veyle l'élaboration d'un nouveau Contrat de Rivière. Au regard des enjeux recensés lors du bilan de la démarche précédente, l'outil « Contrat de Rivière » demeure en effet le plus approprié aux spécificités du territoire du Bassin de la Veyle.

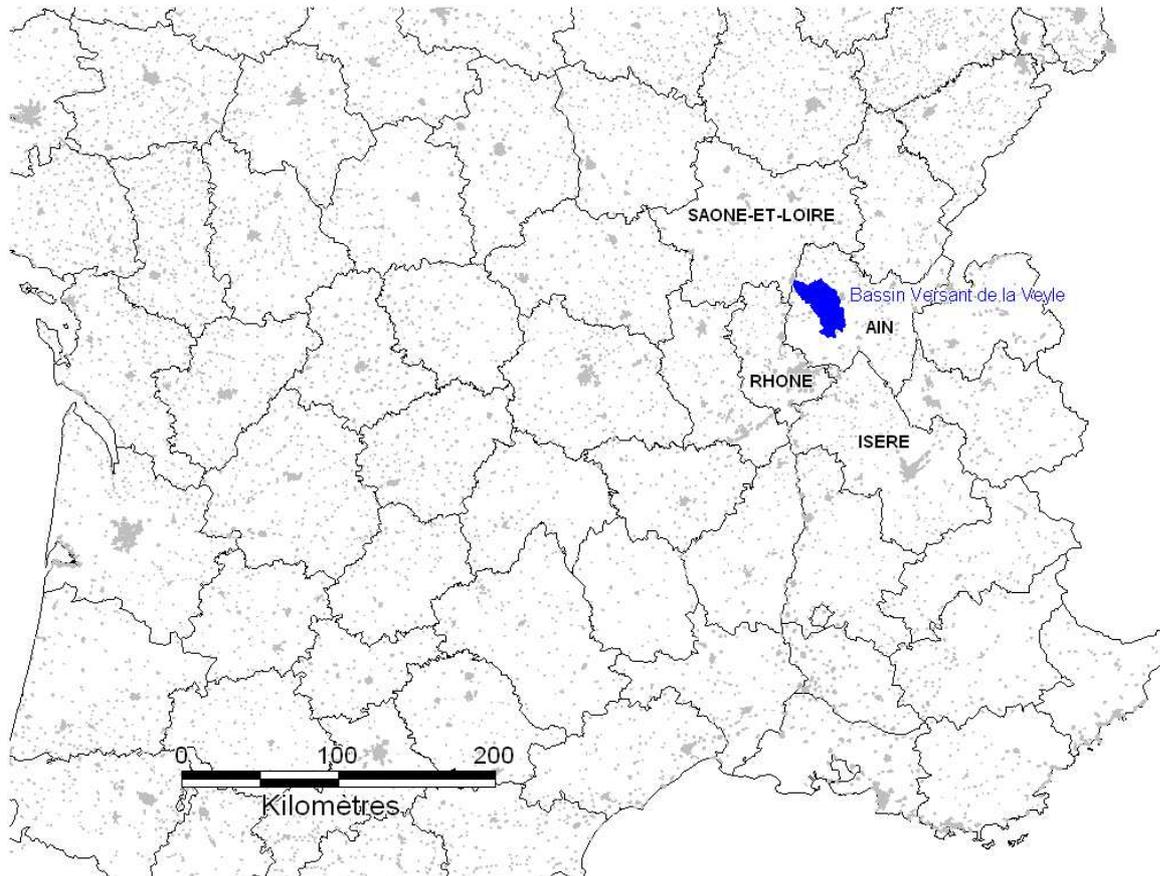
Le présent document constitue le dossier sommaire de candidature à un second contrat de Rivière, destiné à être présenté au comité technique régional des milieux naturels et aquatiques, conformément aux modalités de la politique régionale en vigueur.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET CONTEXTE

1.1 Présentation du territoire

1.1.1 Géographie et géologie

Le bassin versant de la Veyle occupe 671 km² du département de l'Ain, surface que se partagent 49 communes.

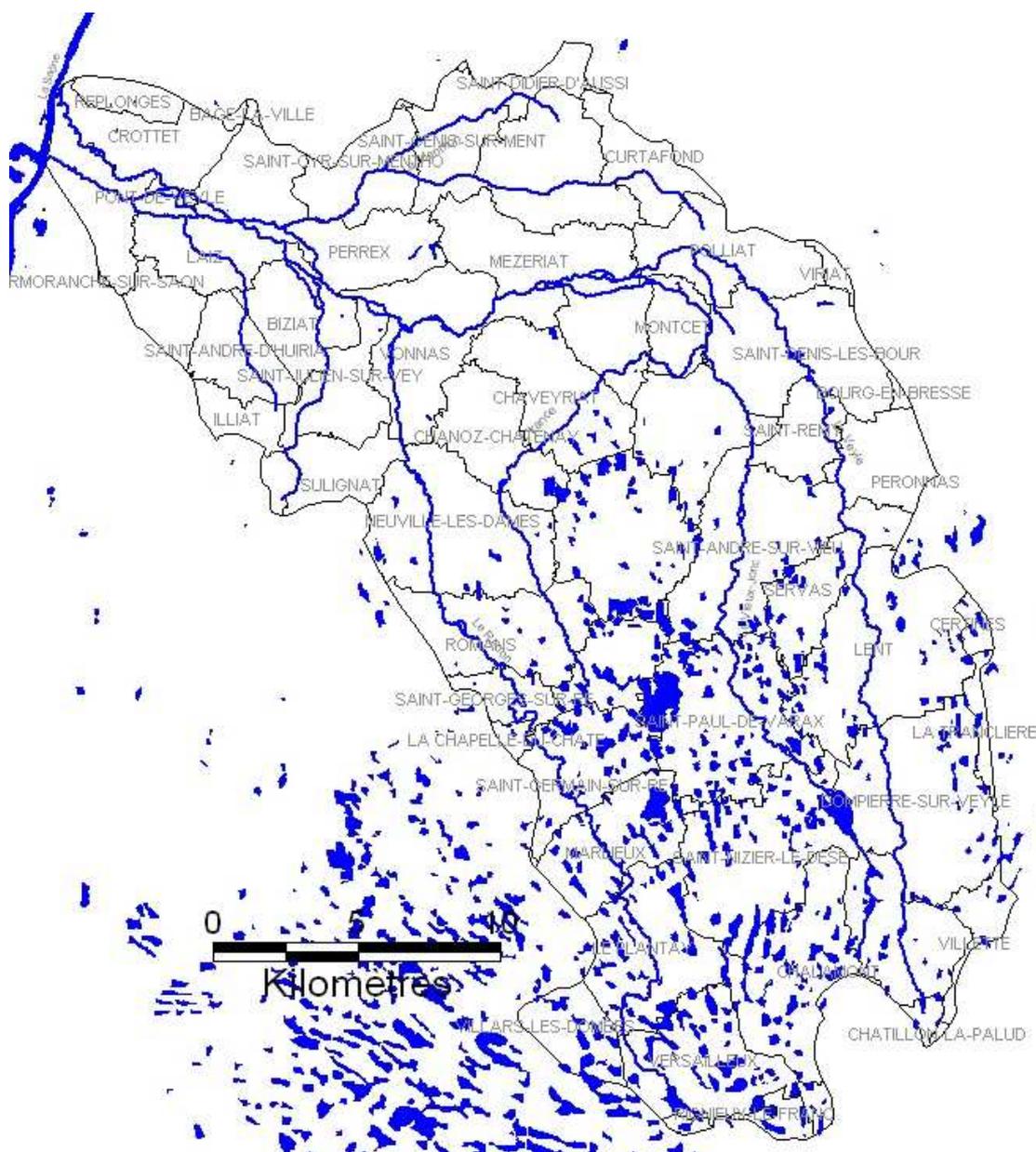


CARTE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE

Le bassin de la Veyle se partage entre 2 territoires naturels et historiques à très forte identité : la Dombes au sud et la Bresse au Nord (et de façon périphérique le Val de Saône dans sa pointe ouest).

La Veyle est un affluent rive gauche de la Saône, qui prend sa source en sortie de l'étang Magnenet, sur le commune de Châtenay dans le territoire de la Dombes. Son altitude de départ est de 300 m, et elle conflue avec la Saône en deux embouchures sur les communes de Grièges et de Saint-Laurent-Sur-Saône avec un parcours de 80 kms à travers la Dombes puis le sud de la Bresse.

Par ailleurs, le bassin de la Veyle se situe au carrefour de l'influence de 3 agglomérations (Lyon, Bourg-En-Bresse et Mâcon), et est traversé par 3 grands axes de communication parallèle : la N75 Mâcon-Bourg-en-Bresse, l'A40 Mâcon-Bourg en Bresse-Genève et la voie ferrée Mâcon-Bourg-en-Bresse.



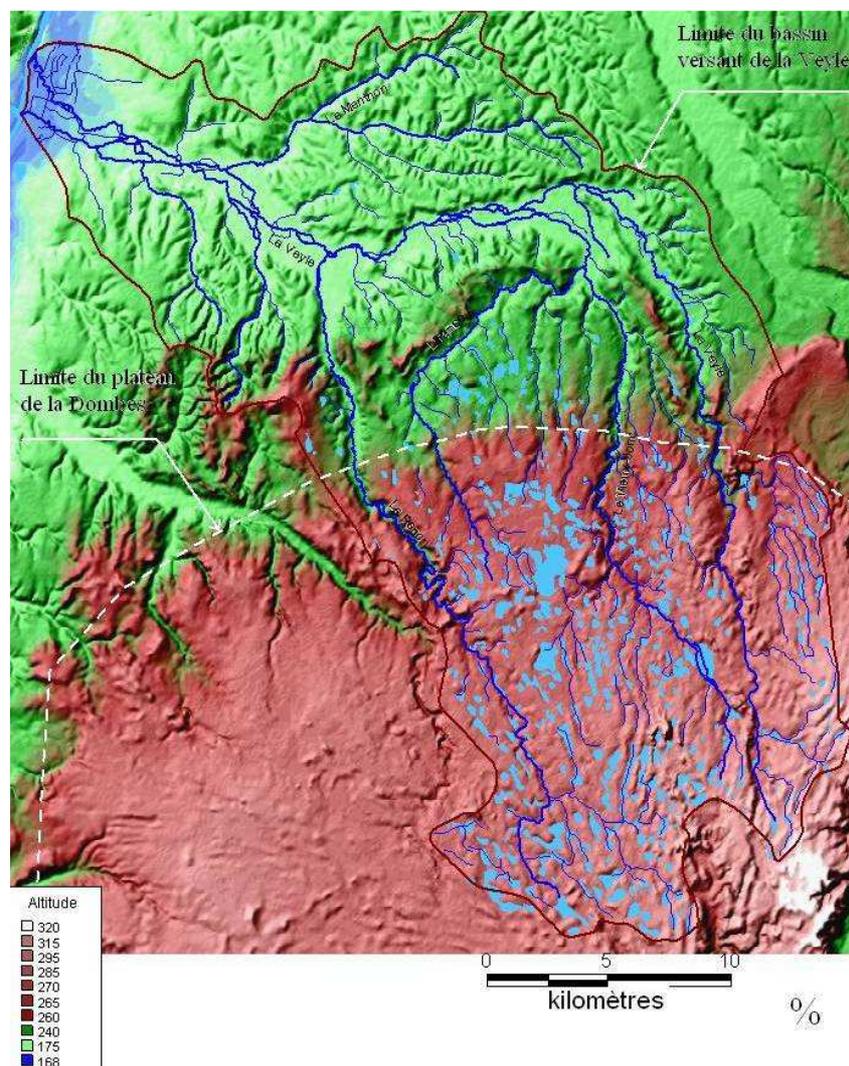
CARTE 2 : COMMUNES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE PRINCIPAL DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE

La Bresse, sur laquelle se trouve la partie nord du bassin de la Veyle, consiste en une vaste dépression tectonique tertiaire, orientée Nord-Sud entre le Jura à l'est et les reliefs bordiers du massif central à l'ouest. Sa limite septentrionale se situe sensiblement à Gray et son extrémité méridionale à Lyon.

Ce « fossé bressan », large de 50 à 60 kms selon les secteurs et long de près de 200 kms, a connu une subsidence active pendant tout le tertiaire, ce qui lui a valu de nombreux épisodes de remblaiement par des apports de matériaux détritiques provenant des reliefs environnants (Jura, plateaux bourguignons, bordures du massif central).

La sédimentation a essentiellement été lacustre (Oligocène terminal), marine (Miocène), puis à nouveau lacustre (Pliocène). Ce dernier épisode terminal tertiaire a remblayé la majeure partie du fossé de la Saône dans l'environnement lacustre du fameux « lac de Bresse ». Ce type de sédimentation en milieu quasi-stagnant (sauf au droit des cônes de déjection des principaux affluents) explique la granulométrie très fine des dépôts pliocènes (marnes et sables de Bresse).

Lors des épisodes glaciaires quaternaires, ce fossé bressan a été fortement remodelé en deux unités géomorphologiques différentes : la plaine de Bresse et la Dombes, mentionnées plus haut, qui constituent les deux entités principales dans lesquelles s'inscrit le bassin versant de la Veyle.



CARTE 3 : TOPOGRAPHIQUE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE¹

La « plaine » se présente en fait sous forme de collines modelées dans les terrains imperméables marno-sableux du toit du remplissage pliocène. La basse vallée de la Veyle, de Péronas à Crottet, est en partie calée sur sa limite sud.

En ce qui concerna la Dombes, les sédiments pliocène sont recouverts d'un dépôt peu épais de matériaux morainiques issus des déplacements de lobes glaciaires alpins au quaternaire. Précisons que l'actuel tracé des chaînes d'étangs, créé au moyen-âge, suit largement les axes d'écoulement « en éventail » sous ou pro-glaciaire².

1.1.2 Réseau hydrographique et hydrologie

Le réseau hydrographique « naturel » atteint un linéaire cumulé de l'ordre de 600 kms, ce qui représente une forte densité de drainage (0,9 km de rivière par km² de bassin versant). Le réseau hydrographique

¹ Source : IGN BD Alti, BD Carthage

² Syndicat Mixte Veyle Vivante. « Contrat de Rivière Veyle version définitive – 23 janvier 2004 », 2004, 138 pages
19/08/2013

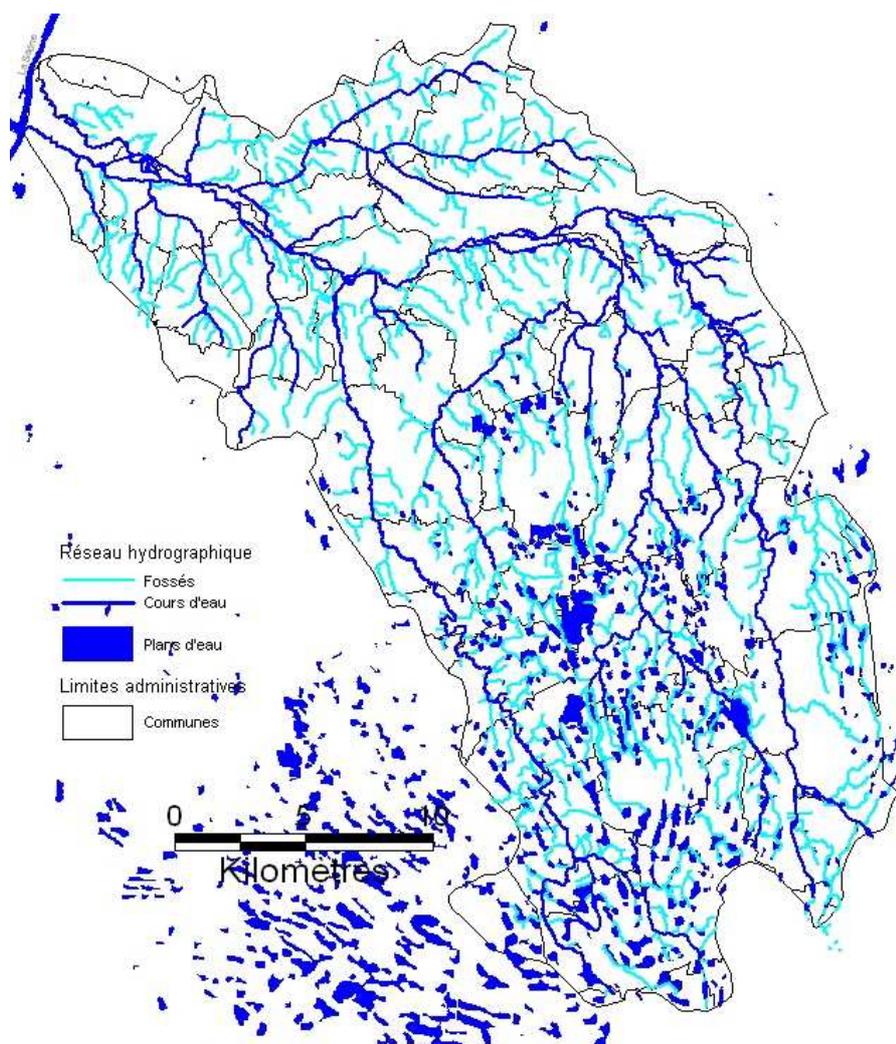
artificiel, lié aux dérivations de moulins ou destiné à l'irrigation, atteint environ 60 kms, principalement localisé sur la partie aval.

Les débits caractéristiques des principaux cours d'eau du bassin sont :

	La Veyle à Lent	Le Vieux-Jonc à Corgenon	Le Renon à N. Les Dames	La Veyle à Biziat
Module (m ³ /s)	0,386	0,964	0,778	5,72
QMNA5 (l/s)	74	64	38	960

TABEAU 1 : DEBITS DE REFERENCE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE (SOURCE : [HTTP://WWW.RDBBRMC.COM/HYDRORREEL2](http://www.rdbbrmc.com/hydrorreel2))

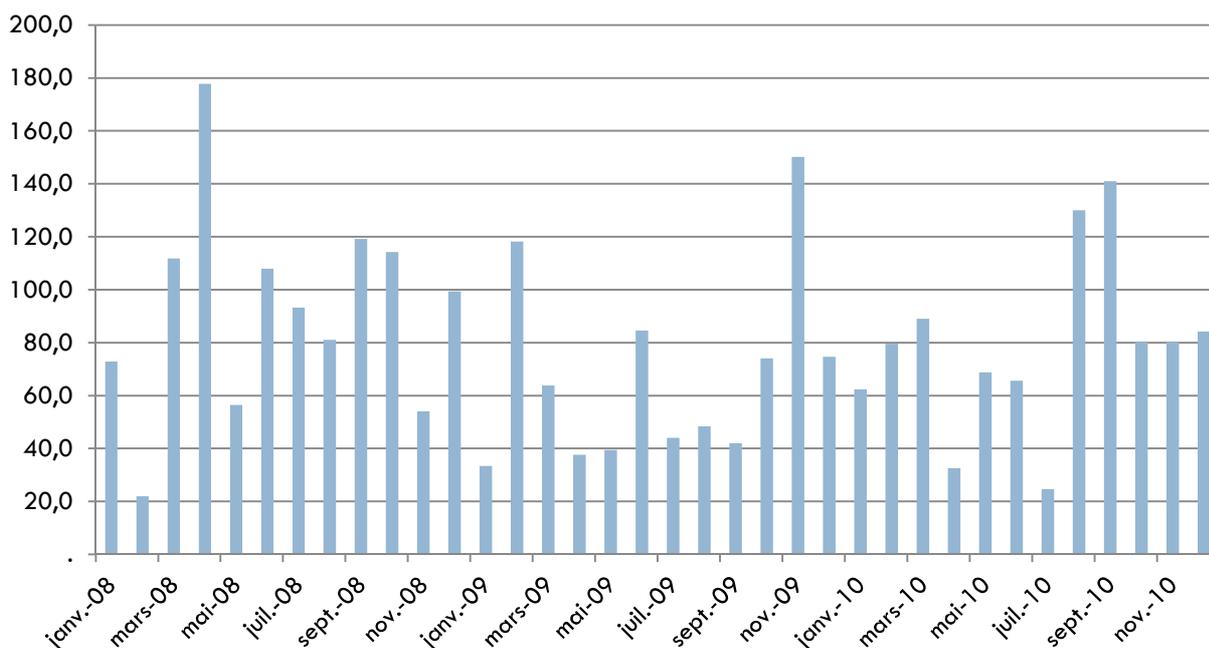
Le territoire se caractérise également par l'existence d'un réseau très dense de fossés, mis en place à partir du 12^{ème} siècle pour permettre l'exploitation agricole des terrains, et pour permettre le fonctionnement hydraulique des étangs dombistes creusés à la même époque. Un recensement réalisé en 2004-2005 de ce réseau de fossé abouti à un linéaire total de 655 kms (cf. Carte 4).



CARTE 4 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE COMPLET DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE

Les données météorologiques laissent apparaître deux périodes pluvieuses marquées, en terme de cumul des précipitations : au printemps avec des pluies courtes de forte intensité et à l'automne avec des pluies longues de moyenne intensité.

19/08/2013



GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DE LA STATION DE CEYZERIAT ENTRE 2008 ET 2010 (SOURCE METEO FRANCE)

Ces deux types de pluviométrie, en raison des sols majoritairement argilo-limoneux du bassin versant, entraînent deux types majoritaires de ruissellement :

- Ruissellement par refus d'infiltration en hiver lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Ruissellement hortonien lié à la battance des sols au printemps

Ces caractéristiques pédo-géologiques, associées à l'occupation des sols du bassin (cultures et prairies principalement) et aux modifications du réseau hydrographique dans le cadre des politiques d'aménagement de la fin du 20^{ème} siècle (recalibrage des cours d'eau et des fossés) entraînent un transfert rapide de l'eau des précipitations vers les cours d'eau, et donc une grande réactivité des débits aux précipitations.

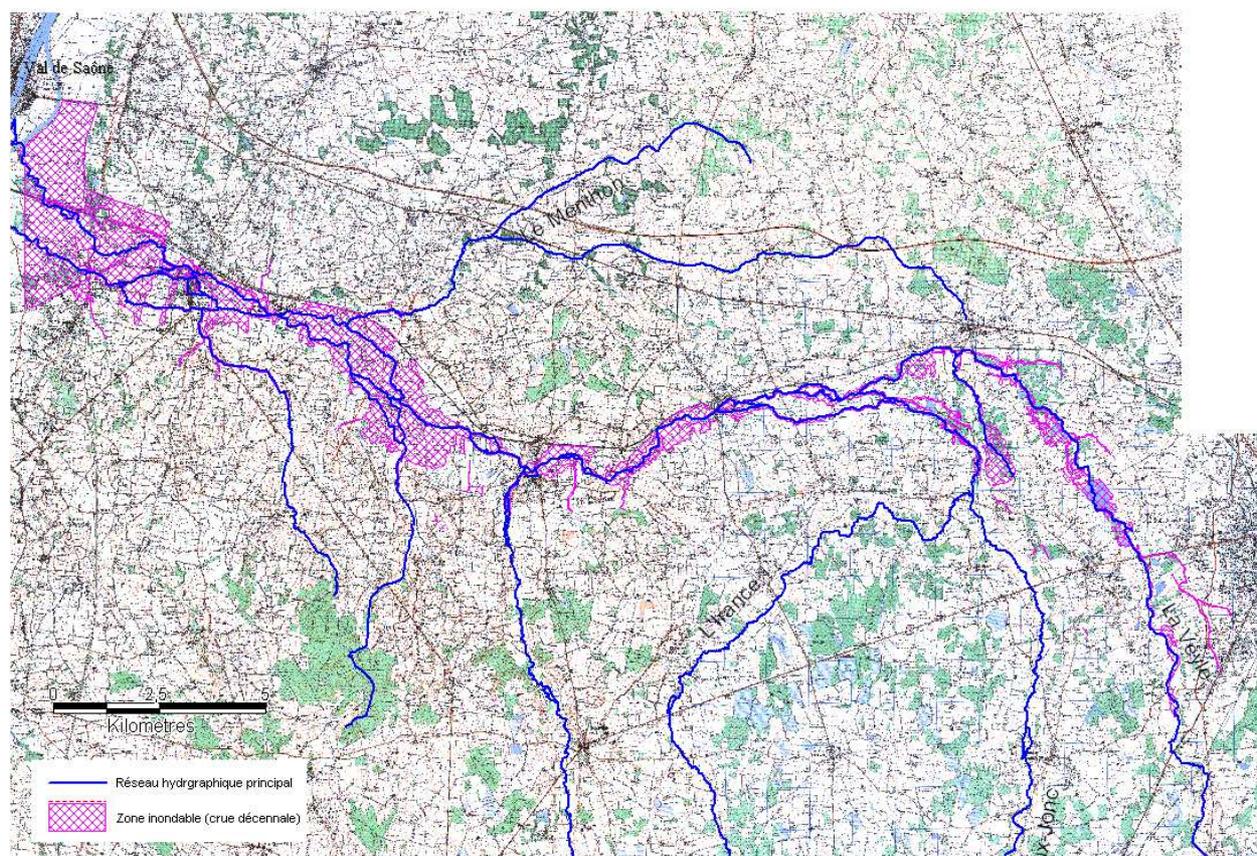
De même, la sévérité des étiages constatée au moment de l'élaboration du premier contrat de rivière reste bien sûr d'actualité, et l'alimentation des cours d'eau en période sèche possède les caractéristiques suivantes :

- Les parties amont du bassin (partie dombiste des cours d'eau et Menthon) ont des ressources résiduelles très faibles voire déficitaires, avec des étiages très sévères notamment de l'rance amont et du Vieux Jonc aval ;
- La transition plateau dombiste/fossé bressan se caractérise par l'affleurement de la nappe des cailloutis de la Dombes, permettant une alimentation permanente des cours d'eau et un soutien de leur débit ;
- La partie aval du bassin présente des ressources liées à l'existence de la nappe alluviale, dont le rôle de soutien d'étiage est déterminant ;

En ce qui concerne l'hydrologie de crue, l'essentiel des descriptions issues du premier contrat de rivière reste valide : le bassin versant de la Veyle est toujours rural à plus de 90 %. Les zones imperméabilisées n'interviennent que minoritairement dans la genèse des crues, et de façon très localisée. Après la pluviométrie, la nature des sols et la structuration du réseau hydrographiques constituent les principaux facteurs de crue.

Litres/seconde	La Veyle à Lent	La Veyle à Biziat	Le Vieux-Jonc à Buellas
16 mai 1983	14,1	89	24,8
8 mai 1985	9,56	-	27,7
24 novembre 2002	9,54	-	22,1
17 avril 2005	10,9	88	24,3
7 février 2009	12,4	87,1	25,2

TABEAU 2 : DEBITS DES CRUES PASSEES



CARTE 5 : ZONE INONDABLE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE (CRUE DECENNALE)³

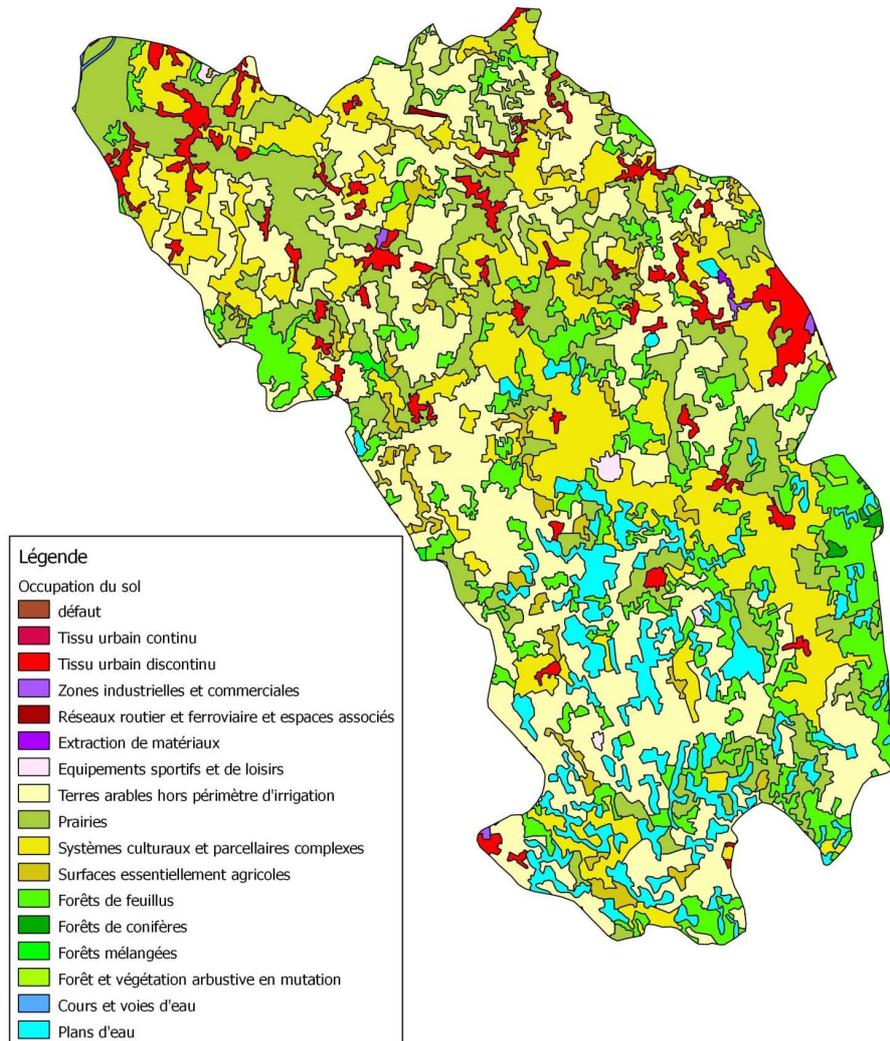
L'étude hydraulique et hydrologique réalisée en 2010 sur la commune de Mézériat dans le cadre du 1^{er} contrat de rivière⁴ a permis de préciser les mécanismes de formation des crues sur le bassin versant. Ainsi, les crues importantes du bassin versant de la Veyle sont produites :

- Soit par des pluies sur plusieurs jours présentant des cumuls supérieurs à 80 mm ;
- Soit par des pluies sur plusieurs jours présentant des cumuls plus modérés, de 50 à 60 mm, mais dans un contexte antérieur induisant un fort ruissellement : saturation des sols par les pluies précédentes ou gel prolongé des sols.

³ BCEOM ; Etude du fonctionnement hydraulique de la Veyle et de ses affluents ; 2003 ; 61 pages

⁴ HTV ; Etude hydraulique de protection contre les inondations du bourg de Mézériat ; 2010 ; 66 pages

1.1.3 Population et occupation du sol : un territoire toujours très rural mais soumis à une forte croissance démographique



CARTE 6 : OCCUPATION DU TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE (CORINNE LAND COVER ? 2006)

Le territoire du bassin versant de la Veyle demeure un territoire fortement rural, néanmoins soumis au cours des années 2000 à une forte pression en termes d'urbanisation et d'augmentation de la population, due à la proximité des agglomérations burgienne et lyonnaise :

- +18% de population entre 1999 et 2007, s'établissant à cette date à 54635 hbs ;
- +7,8% de zones urbanisées entre 2000 et 2006, même si les surfaces urbanisées restent très minoritaires sur la totalité du territoire (voir Tableau 3)

Occupation du sol (ha)	2006	
Zones urbanisées	3571	5%
Prairies	12153	18%
Zones agricoles mixtes et cultures	37910	57%
Forêts	8612	13%
Autres	4833	7%
Total	67078	

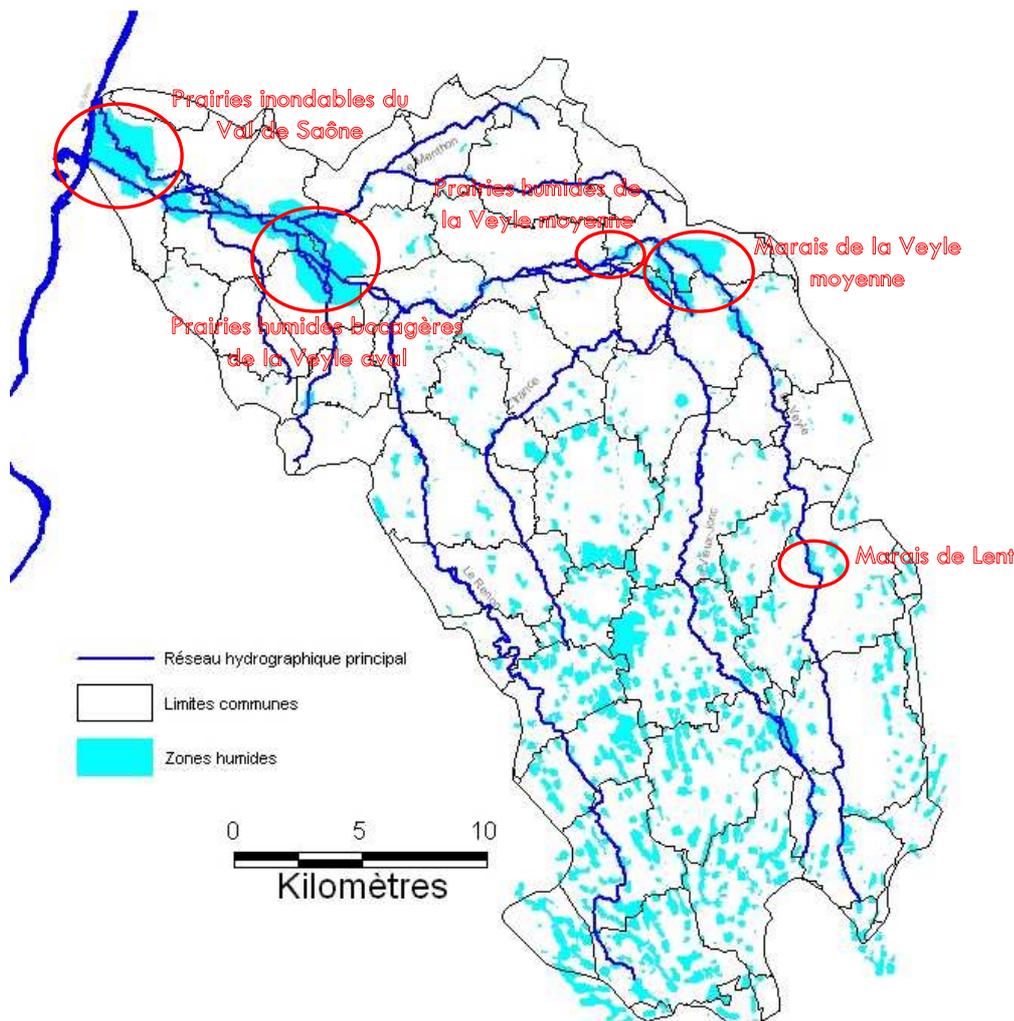
TABEAU 3 : SYNTHESE DE L'OCCUPATION DU SOL DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE EN 2006 (CORINNE LAND COVER)

19/08/2013

Cette évolution impacte principalement les surfaces agricoles, encore largement majoritaires sur le territoire, mais qui font l'objet d'une pression foncière croissante. Elle impacte également les besoins en réseau et infrastructure (assainissement, voirie...) du territoire.

1.1.4 Zones humides : une érosion progressive des surfaces en prairies inondables

La cartographie des zones humides réalisée par le Conseil Général de l'Ain en 2011 constitue l'inventaire de référence pour la plupart des acteurs du territoire, y compris les services de l'Etat dans le cadre de l'application de la réglementation. Même si elle demeure insuffisante pour les éventuels problèmes qui pourront se poser à une échelle beaucoup plus fine (à l'échelle de la parcelle, par exemple), elle constitue la référence pour l'élaboration stratégique du présent contrat.



CARTE 7 : ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE (SOURCE : CG01)

De manière schématique, les zones humides du territoire peuvent être classées en trois catégories :

- Les prairies inondables du Val de Saône, de la Basse Veyle et de la Moyenne Veyle

Ces milieux sont à la croisée de plusieurs enjeux environnementaux de grande importance : biodiversité (avec la présence d'espèces protégées typiques telles que le Courlis cendré, la Fritillaire pintade, etc.),

19/08/2013

hydrologique (soutien d'étiage et zones d'expansion des crues), qualité de l'eau (capacité auto-épuratoire importante), auxquels s'ajoutent les enjeux récréatifs et paysagers.

Il s'agit par ailleurs de milieux productifs, utilisés en prairie de fauche pour les élevages bovins encore très représentés sur le territoire. Leur existence est donc largement liée à la pérennité des systèmes de production herbagers, et des filières qu'ils alimentent (lait, viande).

Ces surfaces ont ainsi connu une baisse sensible pendant la durée du premier Contrat (environ 5%), pour s'établir à environ 900 ha (hors Val de Saône) en 2009. Les causes de cette érosion se partagent entre la conversion des prairies en culture suite à des reprises d'exploitation ou des modifications des systèmes de production (abandon partiel ou total de l'élevage) d'une part, et l'urbanisation ou la création de réseaux de transport d'autre part (A406, création de lotissement...), liées à la forte croissance démographique du territoire (voir plus haut).

Une partie de ces surfaces, encore dotée d'un maillage bocager et située sur les communes de Perrex, Saint-Jean-Sur-Veyle, Laiz et Biziat, fait l'objet depuis 2012 d'un arrêté de protection de biotope.

- Les marais des zones de résurgence de la Veyle Moyenne, et les marais de Lent

Il s'agit principalement du marais des Molières et du marais de Vial, issus des zones de résurgence des aquifères des cailloutis de la Dombes, au bas de la transition entre le plateau de la Dombes et la plaine de Bresse. A cette liste s'ajoutent les marais de Lent, situés en Dombes et issus des résurgences d'une nappe perchée.

Il s'agit de milieux désormais largement refermés, sans doute proche de leur stade climax, et qui en conséquence ne présentent plus qu'un intérêt modéré du point de vue de la biodiversité. Cependant, ces marais sont le siège de l'émergence de plusieurs ruisseaux d'origine exclusivement phréatiques, présentant une eau d'excellente qualité physico-chimique, d'une température basse tout au long de l'année, et des faciès d'écoulement diversifiés. Ainsi le ruisseau l'Être, qui prend sa source au sein du marais des Molières, constitue-t-il l'une des rares stations du territoire permettant la reproduction et le développement de la Lamproie de planer.

Enfin, la présence importante et à faible profondeur d'aquifère en font des sites privilégiés pour l'exploitation destinée à l'AEP (captages de Lent et de Polliat, respectivement à proximité des marais de Lent et du marais de Vial) et l'extraction de granulats (Dannenmüller à l'ouest du marais des Molières, Granulat-Rhône-Alpes à proximité du marais de Viocet).

- Les étangs de la Dombes

Les étangs dombistes, créés artificiellement au moyen-âge et reliés par un réseau complexe de fossés et d'ouvrages hydrauliques, constituent aujourd'hui des milieux reconnus pour la richesse et la diversité de l'avifaune, sédentaire ou migratrice, qu'ils accueillent.

Ces étangs constituent par ailleurs des espaces productifs, toujours exploités pour la production piscicole selon des méthodes désormais multiséculaires. Le cycle de remplissage/vidange qui caractérise leur exploitation impacte d'ailleurs la qualité des cours d'eau de l'amont du bassin versant.

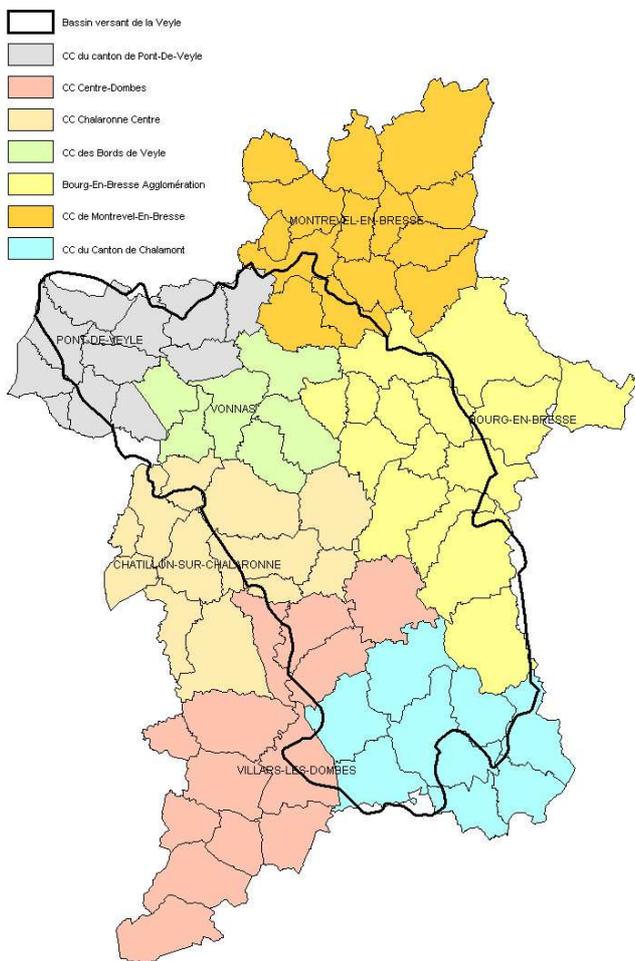
Ce territoire, par ces spécificités, échappe donc à toute classification habituelle des zones humides, et doit faire l'objet d'une politique d'intervention spécifique, que le présent contrat de rivière s'efforcera de proposer.

1.1.4 Contexte institutionnel et intercommunalité

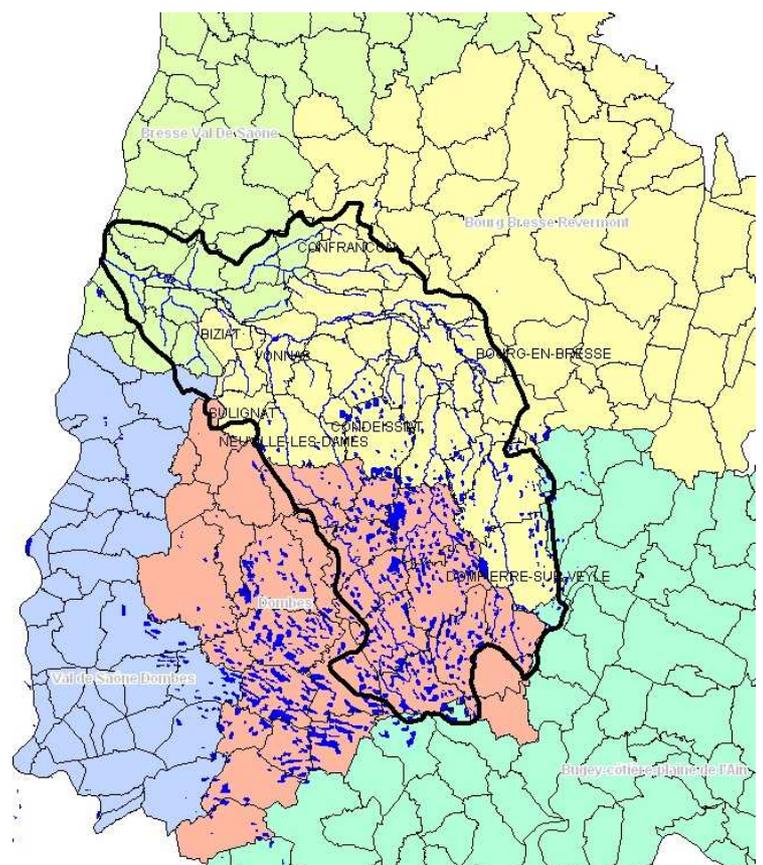
Le paysage intercommunal, déjà structuré au début des années 2000 au moment de l'émergence du Contrat 2004-2011, s'est encore renforcé au cours de la décennie passée. Sans en faire l'inventaire exhaustif, nous nous bornerons à citer ici les structures dont le domaine de compétence peut entrer en interaction avec les thématiques couvertes par le Contrat de Rivière et/ou les compétences statutaires exercées par le SMVV.

Ainsi le BVV recoupe :

- 1 Agglomération et 6 communautés de communes (Carte 8)
- 3 Syndicats Mixtes porteurs de SCOT (Carte 9)
- 3 syndicats porteurs de Contrats de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) : CAP3B, Bresse-Revermont-Val de Saône et Avenir Dombes Saône
- 4 structures dotées de la compétence AEP : SIVU des Eaux de Renon Veyle (puits des Alezets à Sulignat), Régie des Eaux de Bourg En Bresse (puits de Lent et de Péronnas), SI de Distribution des Eaux Veyle Ressouze Vieux Jonc (captages de Polliat et de Saint Rémy), SM des eaux de Faramans Rignieux Saint Eloi (pas de pompages sur le BVV mais des communes adhérentes)



CARTE 8 : BVV ET COMMUNAUTES DE COMMUNES



CARTE 9 : BVV ET SCOT

Mentionnons également l'EPTB Saône-Doubs, auquel la Région Rhône-Alpes et le département de l'Ain sont adhérents.

19/08/2013

Citons enfin le projet de création de Parc Naturel Régional de la Dombes, dont l'association de préfiguration doit voir le jour en 2013.

1.2 Structure porteuse et historique de la démarche

1.2.1 Historique de la démarche de territoire

Le Contrat de Rivière Veyle 2004-2011 a l'été l'une des premières procédures de ce type à être mise en œuvre dans le département de l'Ain. Le déclenchement de la volonté politique ayant conduit à ce résultat fut le constat, par une partie d'élus de l'aval du territoire à la fin des années 1990, d'une dégradation de la qualité de l'eau des rivières et une aggravation des phénomènes d'inondation pendant les dernières décennies du 20^{ème} siècle. D'où la nécessité de la mise en œuvre d'une politique de gestion des eaux à l'échelle du bassin versant tout entier.

En effet, avant les années 2000, les compétences relevant des travaux hydrauliques et de la gestion des rivières étaient exercées par 3 syndicats d'hydrauliques agricoles qui se partageaient le bassin versant de la Veyle, dont les principales activités étaient la création et l'entretien des fossés de drainage agricole, et la gestion des vannages en rivière. La construction d'une démarche de bassin versant a passé par la réunion de ces 3 syndicats au sein d'un syndicat d'étude, chargé de préparer le futur Contrat de Rivière. Au moment de la signature de celui-ci, en janvier 2004, ces syndicats ont été dissous au profit de l'actuel Syndicat Mixte Veyle Vivante.

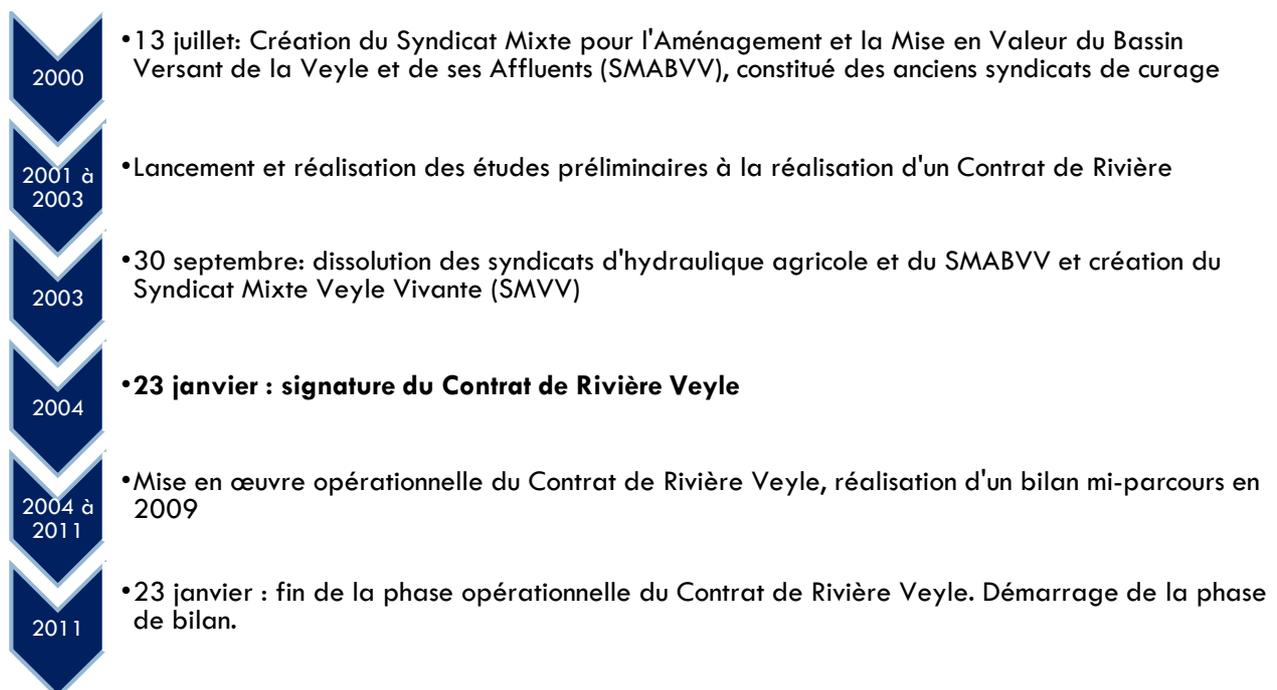


FIGURE 1 : HISTORIQUE DE LA DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE 2004-2011

Le passage d'une gestion locale et monothématique portée par les syndicats d'hydraulique agricole, à la stratégie globale et intégrée portée par le Syndicat Mixte Veyle Vivante créé en 2003 ne s'est pas fait sans heurts, et le bilan du Contrat de Rivière 2004-2011 a été la cause de nombreux conflits latents ou ouverts tout au long de la démarche.

1.2.2 Contrat de Rivière Veyle 2004-2011 : principaux enjeux et éléments de bilan

Les principaux enjeux du Contrat de Rivière 2004-2011 étaient :

- Préservation des zones humides majeures, cumulant les enjeux : AEP, soutien d'étiage, dilution des polluants, présence de milieux naturels aquatiques remarquables ;
- Préservation et restauration de la qualité des ressources en eau potable déjà atteintes par des pollutions diffuses agricoles ;
- Reconquête de la qualité des eaux superficielles et notamment la réduction du phénomène d'eutrophisation, qui passe par le traitement des rejets de phosphore des industries agro-alimentaires, la diminution des pollutions domestiques et des pollutions diffuses, notamment d'origine agricole ;
- Non-aggravation du risque d'inondation et la protection des biens et des personnes, qui passe par une meilleure maîtrise de l'occupation du sol ;
- Préservation et restauration du fonctionnement physique et biologique des corridors fluviaux ;
- Nécessité d'un travail de fond en contact direct avec les usagers des milieux aquatiques (agriculteurs et industriels notamment) pour les sensibiliser à leur protection et faire comprendre les actions du syndicat.

Un programme d'action d'un montant total de 20,4 M€ a été établi dans le cadre de ces enjeux, les trois quarts de cette somme étant consacrés aux opérations d'assainissement communal (Tableau 4)

	Description des actions du sous-volet	Exemples d'opération	Montant global HT	Subventions
Volet : Amélioration de la qualité de l'eau				
Volets AI et AII	Actions consacrées aux travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage des communes	Réhabilitation ou extension de réseaux, construction d'un lit filtrant planté de réseaux, etc.	15 138 323 €	51 %
Volet A-III	Actions consacrées à la lutte contre les pollutions diffuses	Animation d'un site pilote consacré à la lutte contre les pollutions diffuses, mise en œuvre de plans de désherbages communaux, etc.	150 000 €	66 %
Volet B : Gestion, préservation et valorisation des milieux aquatiques				
Volets BI-1 et BI-2	Actions relatives à la préservation des milieux aquatiques	Détournement de la Veyle, frayères à brochet, aménagements piscicoles	3 595 460	58 %
Volet BI-3	Actions relatives à la valorisation pour le public de la rivière ou autres milieux liés à l'eau	Aménagement de sentiers, de pontons de pêche, création de panneaux pédagogiques, etc.	554 500	25 %
Volet BII	Actions relatives à la lutte contre les inondations	construction de digues de protection rapprochées	193 100	30%
Volet C : Animation et communication				
Volet CI	Financement du personnel et du fonctionnement de la structure porteuse		610 260	65 %
Volet CII	Communication et sensibilisation	Edition du journal de la Veyle, création d'un site internet, etc.	114 572 €	60 %
Volet CIII	Recueil, organisation et suivi de données concernant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Création et tenue à jour d'une base de données exhaustive sur la qualité de l'eau et des milieux, recueil de données complémentaires, etc.	51 700 €	70 %
Total général			20 407 915 €	10 617 177 € (52%)

TABLEAU 4 : CONTENU SYNTHETIQUE ET REPARTITION DES MASSES FINANCIERES DU CONTRAT DE RIVIERE VEYLE 2004-2011

19/08/2013

En termes de réalisation, le bilan opérationnel du Contrat de Rivière Veyle s'établit globalement comme illustré par le Tableau 5.

Volet du Contrat	Montant prévu	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux de subvention
Volet A : amélioration de la qualité de l'eau				
Volet AI All : assainissement communal	15 138 323 €	16 903 708 €	112%	45 %
Volet AIII : pollutions diffuses	150 000 €	617 248 €	409%	99 %
Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques				
Volet BI-1 BI-2 : restauration milieux aquatiques	3 595 460 €	1 667 948 €	46%	84 %
Volet BI-3 : valorisation et aménagement	554 500 €	537 951 €	97%	58 %
Volet BII : inondations	193 100 €	19 600 €	10%	0 %
Volet C : Personnel et communication				
Volet CI : personnel	610 260 €	1 173 409 €	192%	68 %
Volet CII : communication	114 572 €	135 751 €	118%	60 %
Volet CIII : observatoire et suivi	51 700 €	142 126 €	275%	62 %
TOTAL	20 407 915 €	21 162 336 €	104%	52 %

TABLEAU 5 : BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE VEYLE APRES REALISATION

Le Tableau 6 synthétise le bilan du Contrat de Rivière 2004-2011 d'un point de vue qualitatif.

Points positifs	Points négatifs
Qualité de l'eau	
Une qualité de l'eau en sensible amélioration sur la partie aval grâce à : <ul style="list-style-type: none"> - la forte implication des communes et des partenaires financiers sur l'assainissement communal - Les engagements tenus des industriels 	Persistance des pollutions diffuses aux pesticides Persistance de pollution par matière organique sur l'amont du territoire, avec impact saisonnier des vidanges d'étangs Présence d'une concentration relativement élevée en nitrates dans certaines ressources souterraines
Milieux aquatiques et rivière	
Actions innovantes et ambitieuses menées à bien, dont le bilan écologique présente un impact positif Plan de gestion de la ripisylve globalement bien reçu, et ayant permis de bien identifier le syndicat Impact globalement positif des actions de restauration d'annexe hydraulique, bien que variable en fonction des sites considérés Dispositifs de protection réglementaire mis en place sur les principales zones humides du territoire	Petits aménagements à vocation uniquement piscicole (épis déflecteurs, banquettes végétalisées...) peu ou mal perçus, et d'une efficacité très limitée D'importantes actions non réalisées, comme les acquisitions foncières des espaces de mobilités ou les démantèlements d'ouvrages prévus de façon systématique, car mal adaptées au contexte local
Procédure et gouvernance	
Un bilan financier très profitable au territoire... Une bonne image du syndicat auprès des partenaires techniques et financiers...	...mais profondément déséquilibré entre Bresse et Dombes ...mais une communication auprès des communes et une gouvernance à revoir en profondeur

19/08/2013

: SYNTHÈSE DU BILAN QUALITATIF DU CONTRAT DE RIVIÈRE 2004-2011

1.3 Le contexte institutionnel et réglementaire fixé par le SDAGE

1.3.1 Les masses d'eau du territoire et les échéances d'atteinte des objectifs DCE

Libellé masse d'eau	N° masse eau	Statut	Etat écologique actuel - indice de confiance	Etat chimique - indice de confiance	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectifs de bon état	Causes de dérogation - paramètre
étang le grand marais	FRDL36	ME Plan d'eau artificiel	?	?	2015	2015	2015	Etude de caractérisation des étangs (=état de référence) en cours par l'ISARA avec définition d'une méthode
étang moulin	FRDL38	ME Plan d'eau artificiel	?	?	2015	2015	2015	
gravière de saint-denis-lès-bourg	FRDL41	ME Plan d'eau artificiel	?	?	2015	2015	2015	
ruisseau des poches	FRDR10037	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
bief des guillets	FRDR10051	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
rivière le menthon	FRDR10343	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie
bief de malivert	FRDR10345	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
ruisseau le cône	FRDR10665	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie
bief de rabat	FRDR10672	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides
rivière la petite veyle	FRDR10870	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
bief de croix	FRDR10925	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
bief de pommier	FRDR11083	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides
bief de le voux	FRDR11378	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	nutriments et/ou pesticides, morphologie
La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus	FRDR2010	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2015	2015	2015	
La Petite Veyle	FRDR580	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
La Veyle du Renon à la Saône	FRDR581	ME naturelle cours d'eau	MED - 1	BE - 1	2021	2015	2021	pesticides
Le Renon	FRDR582	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
La Veyle de l'Etre au Renon	FRDR583	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
Le Vieux Jonc de sa source à St Paul de Varax	FRDR584a	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2015	2015	2015	
Le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André	FRDR584b	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence	FRDR584c	ME naturelle cours d'eau	MOY - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	FRDR584d	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	BE - 1	2021	2015	2021	pesticides
La Veyle de sa source à l'amont de Lent	FRDR587a	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	?	2021	2015	2021	pesticides
La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg	FRDR587b	ME naturelle cours d'eau	MED - 2	?	2021	2015	2021	pesticides
Formations plioquaternaires Dombes - sud	FR_DO_135	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2015	Bon état qualitatif 2015	2015	
Formations plioquaternaires Dombes - nord	FR_DO_143	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2015	Bon état qualitatif 2015	2015	
Miocène de Bresse	FR_DO_212	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2015	Bon état qualitatif 2015	2015	
Calcaires sous couverture du pied des côtes maconnaise et chalonnaise	FR_DO_227	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2015	Bon état qualitatif 2015	2015	
Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or	FR_DO_305	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2015	Bon état qualitatif 2021	2021	Nitrate + pesticide dans l'atlas?????

19/08/2013

+ alluvions de la Grosne								
Alluvions de la Saône, du sud de Mâcon à Saint-Georges-de-Reneins	FR_D0_305D							
Alluvions fluvio-glaciaires Couloir de Certines	FR_D0_342	ME souterraine	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état quantitatif 2021	Bon état qualitatif 2021	2021	pesticides
Couloir de Certines	FR_D0_342A							
SO de Bourg	FR_D0_342B							

TABLEAU 6 : LISTE DES MASSES D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE, ETAT ACTUEL ET OBJECTIFS SDAGE

1.3.2 Le programme de mesures SDAGE pour le territoire de la Veyle

Problème à traiter	Code mesure	Mesure
Gestion locale à instaurer ou développer	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que des plans d'épandage
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Dégradation morphologique	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée
Altération de la continuité biologique	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison
Menace sur le maintien de la biodiversité	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

TABLEAU 7 : PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE POUR LE BASSIN VERSANT DE LA VEYLE⁵

⁵ Comité de Bassin Rhône Méditerranée ; SDAGE 2010-2015 : Programme de Mesures ; 2010 ; p.136
19/08/2013

2. LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE RETENUS POUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE

2.1 Des pollutions dispersées encore présentes localement, malgré des progrès notables

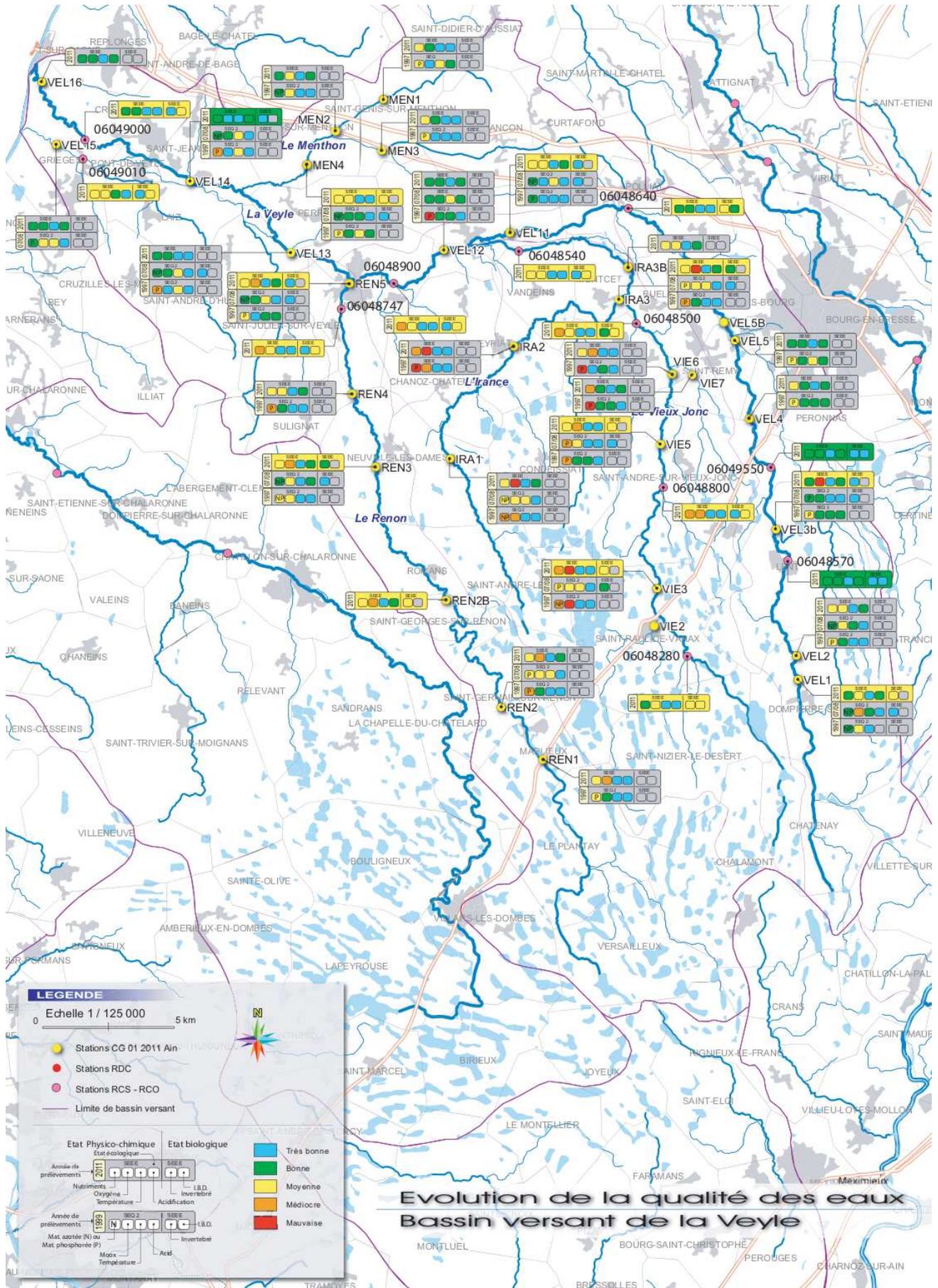
Le bilan du Contrat de Rivière a mis en évidence les progrès importants réalisés pendant la décennie précédente sur les pollutions dispersées :

- Les pollutions au phosphore, principalement issues des industries agro-alimentaires du territoire, ont largement diminué suite aux mesures mises en place par les entreprises concernées ;
- Le bilan oxygène, qui mesure indirectement la pollution des eaux par les matières organiques, a également connu une amélioration notable sur la partie aval de la Veyle, permettant d'amener à la confluence avec la Saône une eau présentant un bon état sur les paramètres physico-chimiques actuellement en vigueur⁶.

Cependant, certains problèmes demeurent :

- Une dégradation importante des paramètres « nutriments » et/ou « bilan oxygène » sur les parties amont de l'Irance et du Vieux Jonc, probablement due à l'effet conjugué des rejets domestiques (même traités) et des étiages très sévères qui caractérisent ces masses d'eau ;
- De manière générale sur tous les cours d'eau en milieu dombiste, un pic de concentration en phosphore détecté lors des prélèvements d'échantillon réalisés au mois d'octobre, sans doute en rapport avec les vidanges d'étangs ayant lieu à cette période ;
- Une qualité de l'eau de la Veyle aval qui, bien que satisfaisante, demeure fragile et largement soumise à l'efficacité des installations de traitement des pollutions domestiques des communes du secteur ;
- Un impact notable des effluents domestiques issus des zones urbanisées de la moyenne Veyle (Saint-Denis-Les-Bourg, Péronnas...), impactant des tronçons de cours d'eau ayant fait l'objet des principaux travaux de restauration physique du premier Contrat.

⁶ SAGE Environnement ; Suivi de la qualité des eaux superficielles du département de l'Ain – Programme 2011 – bassin versant de la Veyle ; 2012 ; 31 pages
19/08/2013



CARTE 10 : EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA VEYLE¹
19/08/2013

L'assainissement collectif demeure une compétence communale, soumise au cadre réglementaire de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU), laquelle conditionne l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau sur cette thématique. Au niveau local, cette conformité ERU est jugée par les services de la DDT, et les services départementaux du SATESE fournissent aux communes un service d'assistance technique à l'exploitation de ces ouvrages. Entre cet encadrement local, à l'échelle de l'installation, et le SDAGE qui recense l'enjeu « pollution domestique » à l'échelle du bassin hydrographique, manque la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du Bassin versant de la Veyle, qui permettrait de prioriser les opérations d'assainissement collectif permettant d'obtenir le meilleur gain écologique pour l'atteinte du bon état, en fonction de la vulnérabilité et des enjeux liés au milieu récepteur. C'est cette stratégie de bassin versant que le Contrat de Rivière se propose d'ébaucher en pointant les milieux récepteurs prioritaires, pour lesquels le bon fonctionnement des installations d'assainissement attenantes constitue une priorité :

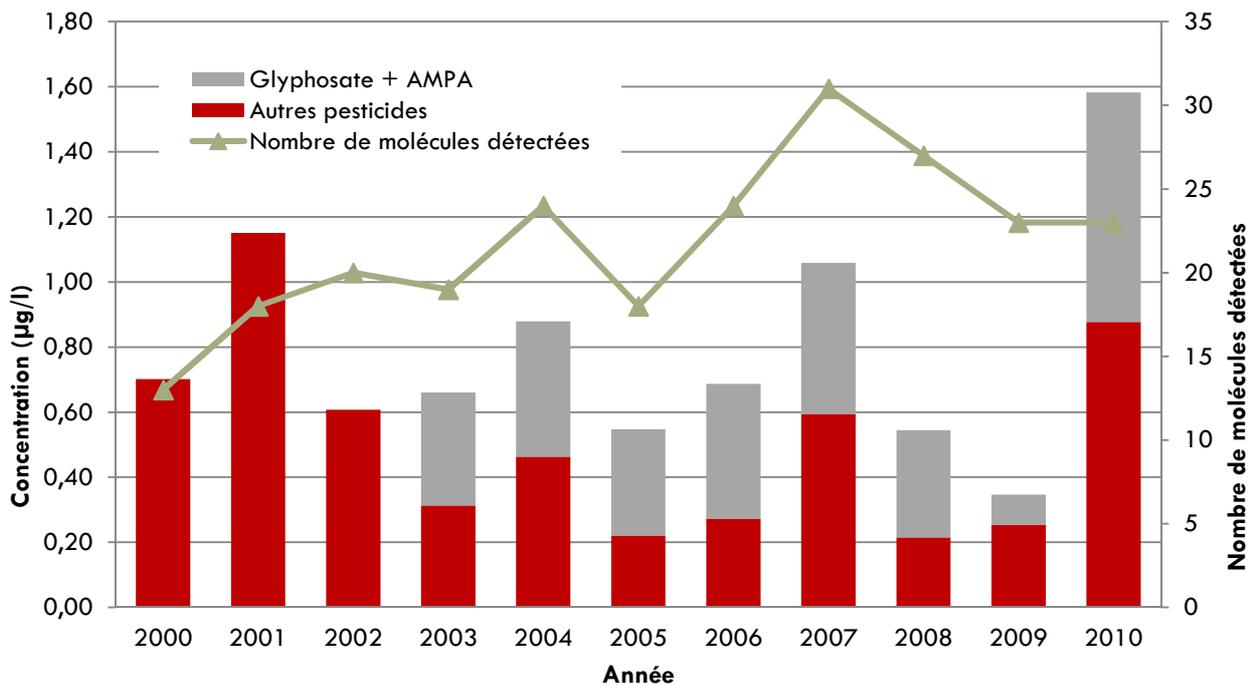
- La zone de réservoir biologique de la Veyle Moyenne (masse d'eau 2010) : comme mentionné plus haut, il s'agit du seul tronçon de la Veyle présentant un fonctionnement hydromorphologique satisfaisant, et un bon état physique, et il s'agit de la seule masse d'eau en rivière dont l'objectif d'atteinte du bon état a été maintenu à 2015. D'importants investissements ont été réalisés dans le cadre du Contrat 2004-2011 pour renaturer l'amont de cette masse d'eau (opération de détournement de la Veyle au droit de la gravière), et d'importantes opérations de restauration de la continuité écologique sont inscrites au présent contrat. Ce secteur est cependant fortement impacté par les effluents domestiques issus des communes urbaines du secteur (Péronnas et surtout Saint-Denis-Les-Bourg), mais également par les grosses communes plus en amont, sur certaines desquelles fonctionnent des industries agro-alimentaires (Lent, Servas, Saint-André-Sur-Vieux-Jonc) ;
- Le Vieux Jonc à l'aval de Saint-Paul-De-Varax (masses d'eau 584b et une partie de 584c) et le bief de Croix (masse d'eau 10925) : les étiages très sévères du Vieux Jonc font de ces masses d'eau les plus dégradées du bassin du point de vue des paramètres physico-chimiques, malgré un progrès constaté suite au Contrat de Rivière 2004-2011. Ces masses d'eau constituent par ailleurs l'amont de la masse d'eau 584d, une section de l'Irance classée en réservoir biologique et présentant l'hydromorphologie la plus active du bassin versant, et dont il est important d'assurer l'alimentation en eau de bonne qualité.

2.2 Des pollutions diffuses présentes en eaux superficielles et en eaux souterraines

Nous nous limiterons ici aux pollutions diffuses par les produits phytosanitaires d'une part, que le bilan du Contrat de Rivière 2004-2011 a établi comme restant le principal enjeu de ce point de vue, et par les nitrates d'autre part, qu'il convient de requestionner à la lumière des évolutions réglementaires récentes.

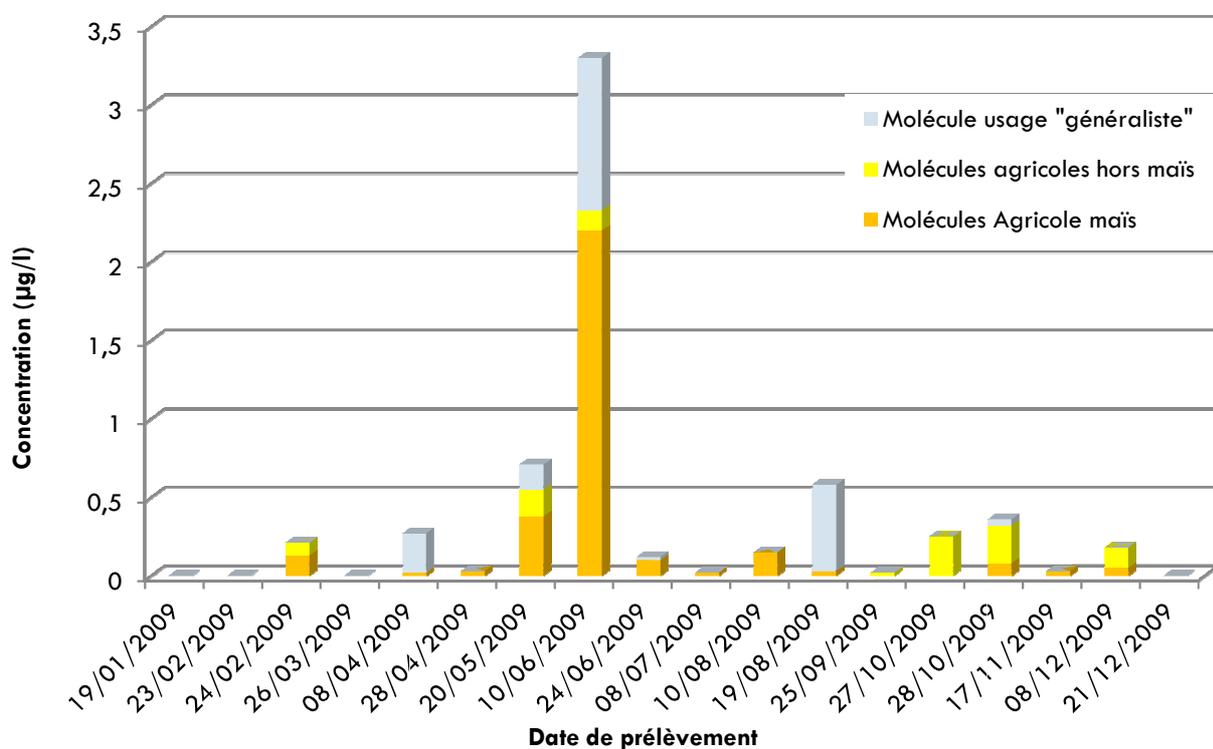
2.2.1 Produits phytosanitaires

Le constat effectué lors du Contrat de Rivière 2004-2011 est toujours d'actualité à ce jour, avec une présence marquée de matières actives phytosanitaires détectées dans les eaux de la Veyle.



GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA CONCENTRATION ANNUELLE MOYENNE ET DU NOMBRE DE MOLECULES DE MATIERES ACTIVES PHYTOSANITAIRES A LA STATION RCS DE GRIEGES⁷

L'examen de la dynamique d'évolution de ces concentrations en matières actives sur une année permet de mieux en cerner l'origine :



GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN MATIERES ACTIVES PHYTOSANITAIRES PENDANT L'ANNEE 2009 A LA STATION RCS DE GRIEGES

⁷ Pour rappel, le glyphosate et son principal métabolite l'AMPA ne font l'objet d'une détection dans les analyses d'eau que depuis 2003, ce qui explique leur absence avant cette date
19/08/2013

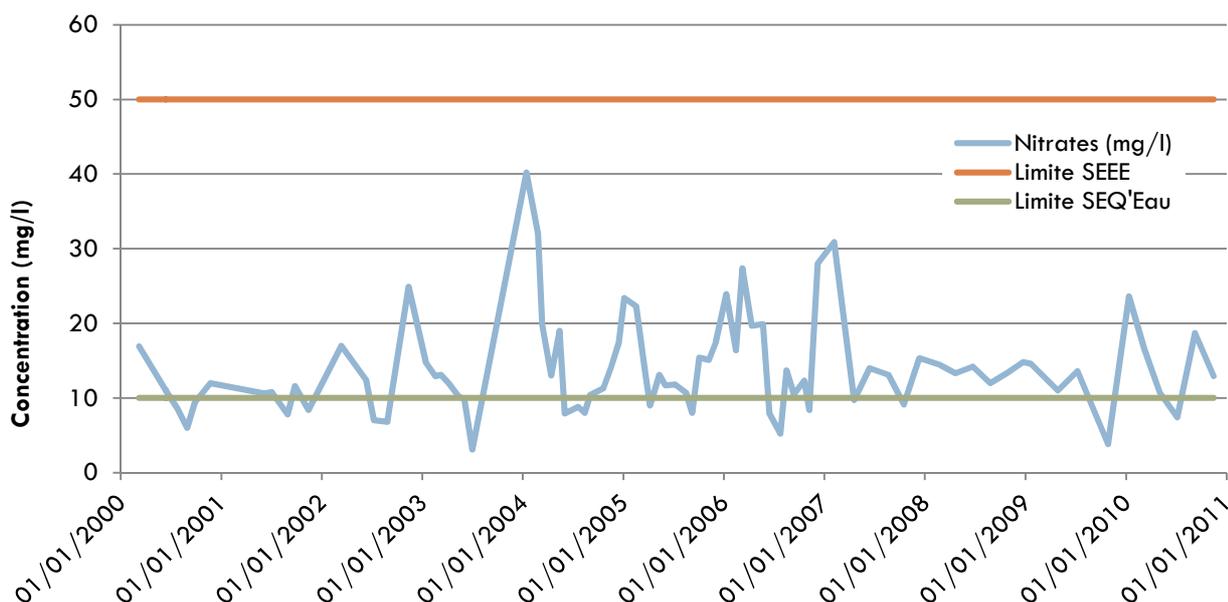
L'examen de ces données permet de déterminer les 2 principales origines de cette présence de pesticide :

- Le glyphosate et l'AMPA constituent l'essentiel de la concentration moyenne annuelle en produits phytosanitaires, avec une présence diffuse toute au long de l'année. Leur origine est difficile à déterminer, sans doute répartie entre les différents usagers potentiels de ce produit (agriculteurs, collectivités, particuliers, gestionnaires de réseau...)
- Le principal pic de concentration, qui se reproduit annuellement, a lieu au printemps au moment des traitements pré-levée des cultures de maïs, et est constitué de molécules spécifiquement homologuées pour cet usage, ce qui ne laisse aucun doute sur son origine agricole.

2.2.2 Nitrates

La concentration en nitrates dans la Veyle oscille annuellement entre 8 et 30 mg/l, avec un pic à 40 mg/l détecté à l'hiver 2003-2004. Par ailleurs, les observations de terrain ne permettent pas de considérer les problèmes d'eutrophisation comme majeurs sur les cours d'eau du territoire. En effet, même s'il arrive que des signes d'eutrophisation soient observables sur certains cours d'eau, ceux-ci semblent davantage dus à un débit d'étiage très faible ou à de récentes vidanges d'étang dombiste, et non à une concentration excessive en nutriments.

Aussi la pollution par les nitrates n'était-elle pas considérée comme un enjeu majeur dans les eaux de surface du bassin de la Veyle, décision confortée par le passage au protocole SEEE pour l'évaluation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, qui fixe la concentration de sortie du bon état à 50 mg/l de nitrates (contre 10 mg/l pour l'ancien protocole SEQ'Eau).



GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN NITRATES A LA STATION RCS DE GRIEGES

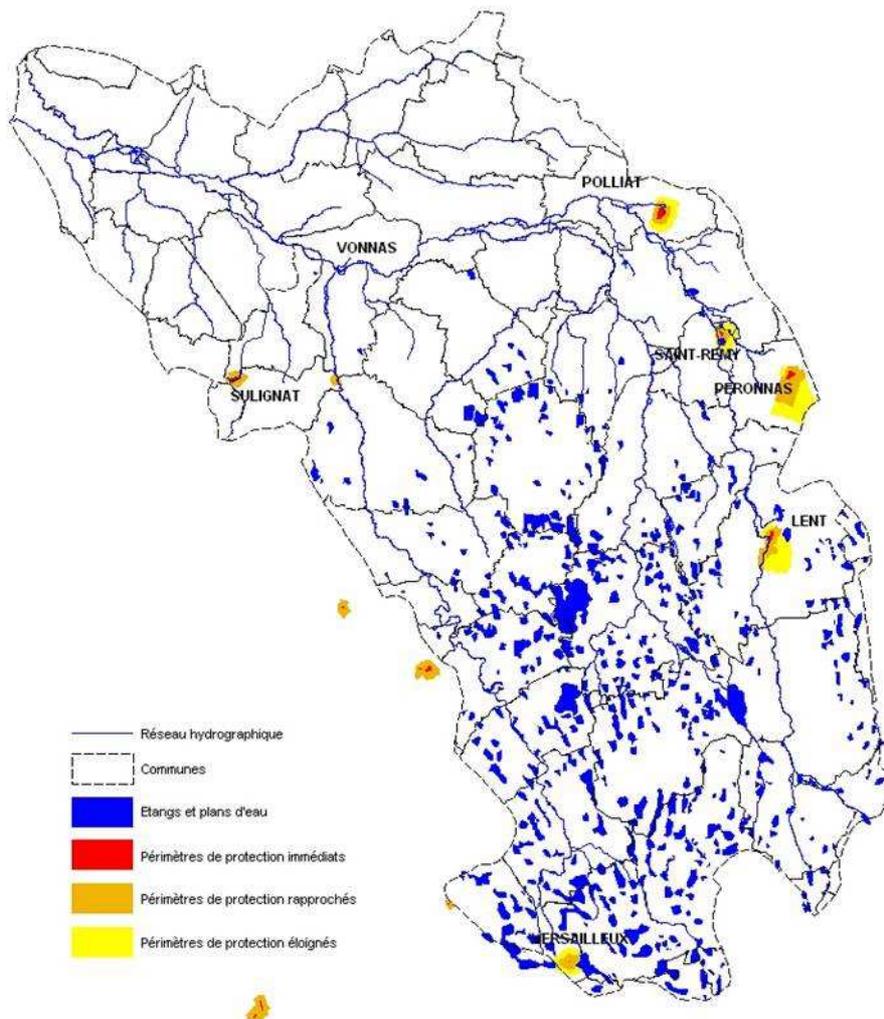
L'enjeu nitrates garde cependant une importance première en ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, pour laquelle il constitue la principale menace de dégradation.

Le captage de Péronnas fait partie de la liste des 500 « captages Grenelle » du territoire français, désignés comme les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Conformément à la législation applicable aux captages Grenelle, le bassin d'alimentation de ce captage a été cartographié (cf. Carte 12) et étudié sous l'égide de la régie des eaux des Bourg-en-Bresse, exploitant de l'installation, en vue de l'élaboration d'un programme d'action.

19/08/2013

Outre le captage de Péronnas, d'autres zones de captages situées sur le BVV présentent des enjeux liés à la pollution diffuse par les nitrates ou une vulnérabilité importante de la ressource (voir Carte 11) :

- **Captage de Lent** : le captage de Lent, très proche de la surface puisqu'il est composé de tranchées drainantes, est donc très sensible aux pollutions de surface. Cette zone de captage est alimentée par une nappe complexe composée d'un niveau supérieur attribué à des formations fluvioglaciaires sablo-graveleuses (0 à 20/25 m de profondeur), pouvant au niveau de l'ensemble du bassin versant, être en contact avec des formations plio-quadernaires ou mio-pliocènes plus profondes. Ajoutons que la piézométrie de cette nappe indique que cette dernière est déconnectée de la Veyle au moins jusqu'aux captages, excluant tout risque de contamination de ces derniers par l'intermédiaire du réseau d'écoulement superficiel.
- **Captage de Saint Rémy** : Ce captage implanté dans la nappe alluviale de la Veyle présente également des risques de pollutions de par son implantation :
 - Au sein d'une zone d'activité
 - Au bord de la RD936 très fréquentée par les camions
 - Dans une nappe par définition sensible aux pollutions du bassin versant
- **Captage de Vial à Polliat** : Ce captage a fait l'objet d'une étude hydrogéologique poussée en 2001-2002 par le bureau d'étude Horizons Centre Est pour le compte du Syndicat des eaux Veyle Reyssouze Vieux-Jonc, suite à des problèmes de pollution par les nitrates et les solvants chlorés. Par ailleurs, l'étude hydrogéologique commandée par l'Agglomération de Bourg En Bresse au cours des années 2000 a établi que les eaux captées sur les captages de Polliat proviennent du secteur sud-est et donc du Couloir de Certines, en transitant au sein des formations plio-quadernaires du versant oriental de la vallée de la Veyle. Donc le bassin d'alimentation de ce captage se situe en toute hypothèse en dehors du bassin versant de la Veyle, même si des relations avec l'aquifère alimentant le captage de Péronnas ne sont pas à exclure.



CARTE 11 : CAPTAGES AEP ET PERIMETRES DE PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA VEYLE

En conclusion, l'enjeu nitrate, largement secondaire lors du Contrat 2004-2011 en raison de sa présence relativement faible dans les eaux superficielles, **devient un enjeu central dans le cadre du présent contrat** en raison de la présence de concentration relativement élevée dans certaines eaux souterraines, en particulier celles du captage « Grenelle » de Péronnas.

2.3 Concilier restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques et préservation des zones humides du lit majeur

La qualité du milieu physique des cours d'eau du territoire du bassin de la Veyle a été étudiée à l'échelle du territoire lors des études préliminaires au contrat de rivière 2004-2011⁸, à l'aide du protocole QGCF « qualité Géomorphologique et du Corridor Fluvial »

Ce qui n'était alors qu'une discipline émergente a connu une évolution considérable au cours des 10 dernières années, sous l'impulsion de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau qui reconnaît une place centrale à la qualité du milieu physique dans l'atteinte du bon état écologique. Par ailleurs, l'expérience acquise au niveau local lors de la mise en œuvre du Contrat de Rivière 2004-2011 a permis la réalisation d'une analyse critique de l'emploi de ce protocole, et d'en proposer lors de l'étude bilan une remise à jour proposant un rééquilibrage de la pondération des différents critères d'analyse, plus conforme à la réalité du territoire et des objectifs poursuivis⁹.

Ainsi, la note QGCF corrigée utilisée lors du bilan du Contrat 2004-2011 se définit de la façon suivante :

Paramètre	Valeur	Note
Tracé en plan	Rectiligne	-5
	Sinueux	-2
	Très sinueux	4
	Méandrique	6
Effet seuil (plan d'eau)	Oui, rivière dynamique	-7
	Oui, rivière peu dynamique	-2
	Non	0
Ripisylve gauche	Absente	-2
	Discontinue	1
	Continue	2
Occupation du sol rive gauche	Urbanisé	-2
	Cultures si bande enherbée	0
	Peupleraie ou étangs	0
	Prairies	2
Ripisylve droite	Forêt alluviale	5
	Idem ripisylve gauche	-2 à 2
Occupation du sol rive droite	Idem rive gauche	-2 à 5
Score : note QGCF	Mauvais	-20 à -13
	Médiocre	-12 à -5
	Moyen	-4 à 4
	Bon	5 à 12
	Excellent	13 à 20

TABLEAU 8 : DEFINITION DE LA NOTE QGCF MODIFIEE (EN MAUVE : PARAMETRES MODIFIES PAR RAPPORT A LA NOTE QGCF INITIALE)

Ce système d'évaluation, bien que mieux adapté au territoire que le système de départ, présente encore quelques lacunes, comme par exemple la prise en compte de la connectivité latérale ou la puissance spécifique de la rivière. Il permet néanmoins une identification des enjeux territoires relativement pertinente, en attendant la mise en œuvre d'un système standardisé à l'échelle nationale.

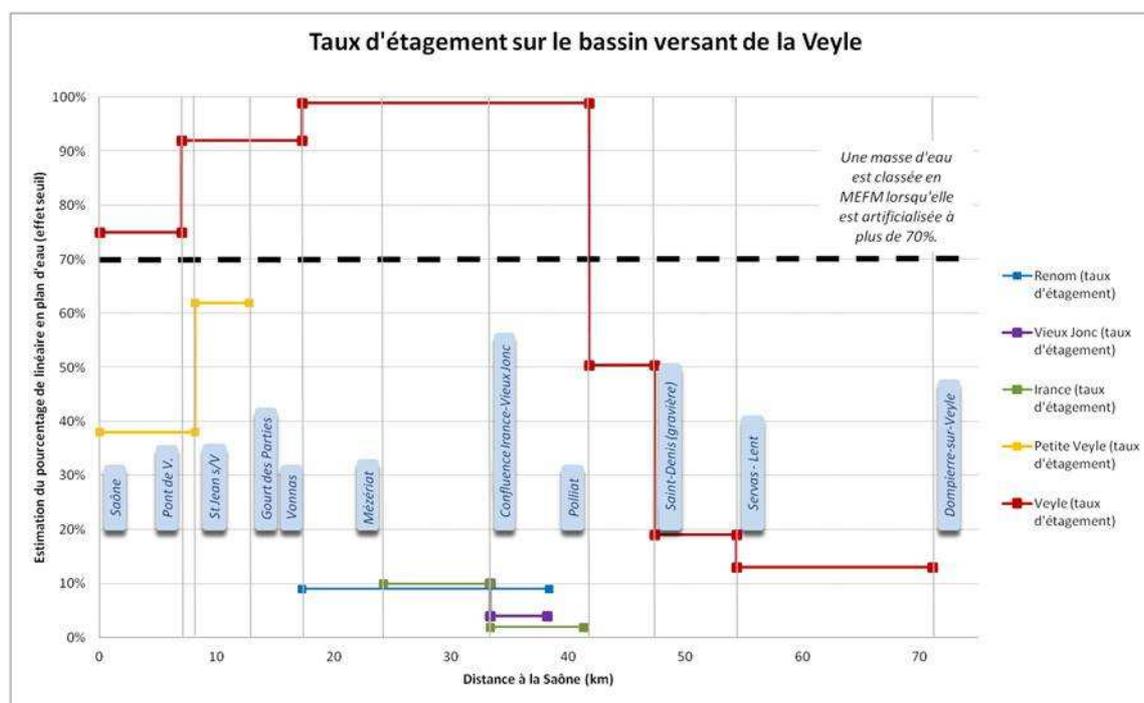
⁸ Epteau, Malavoi J.R. ; Etude éco-géomorphologique de la Veyle et de ses principaux affluents : Irance, Vieux-Jonc, Renom, Menthon, bief Bourbon ; 2002 ; 98 pages

⁹ Thelier P. ; Bilan du Contrat de Rivière Veyle : aspects hydromorphologiques ; 2011 ; 117 pages
19/08/2013

2.3.1 Une dichotomie marquée entre la Veyle aval et le reste du linéaire de cours d'eau

L'observation du taux d'étagement des cours principaux laisse apparaître une profonde différence de fonctionnement entre la Veyle aval d'une part (à partir de Polliat), entièrement étagée et anthropisée, et la Veyle amont et l'ensemble des affluents, qui présentent encore des secteurs courants sur l'essentiel de leur linéaire.

Cette dichotomie est appelée à structurer l'ensemble de la stratégie d'intervention qui sera mise en œuvre sur le cours d'eau dans le cadre du présent Contrat de Rivière.



GRAPHIQUE 5 : TAUX D'ETAGEMENT DE LA VEYLE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS¹⁰

2.3.2 Veyle amont et principaux affluents : la continuité écologique comme enjeu principal

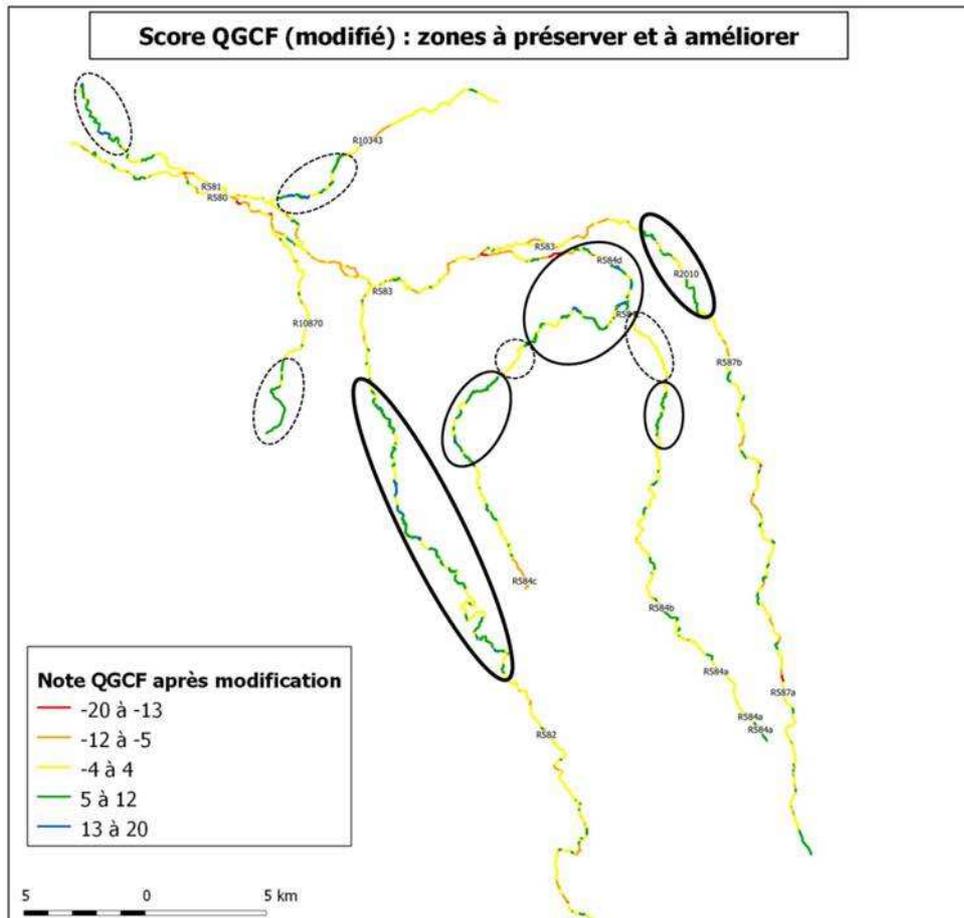
Ces masses d'eau sont donc encore majoritairement courantes, bien qu'ayant subi d'important travaux de recalibrage sur la majeure partie de leur linéaire. Le bilan du Contrat de Rivière 2004-2011 a néanmoins permis de recenser les secteurs à préserver et/ou à améliorer de façon prioritaire (cf. Carte 13). Les trois principales sections à enjeu sont les suivantes :

- Le Renon (masse d'eau R582) : sur les 65 kms de linéaire classés en bonne ou excellente qualité sur le bassin versant, près de 25% sont situés sur le Renon et de façon quasi-continue. S'agissant du plus long linéaire de bonne qualité d'un seul tenant du bassin, ce secteur est à préserver voire à étendre vers l'aval. D'un point de vue réglementaire, ce secteur est d'ailleurs classé en liste 2 au titre du SDAGE de Neuville-Les-Dames jusqu'à la confluence avec la Veyle ;
- La Veyle en amont de Polliat (masse d'eau R2010) : la section en aval de la gravière de Saint-Denis-Les-Bourg présente une qualité physique relativement bonne, la présence d'obstacles en lit mineurs étant la seule cause de classement en qualité moyenne. Par ailleurs ce secteur se situe dans la continuité aval des travaux de restauration au droit de la gravière menés lors du Contrat

¹⁰ Ibid.

2004-2011. Il est répertorié en tant que réservoir biologique et cumule les classements en liste 1 et liste 2 au titre du SDAGE. La restauration physique de ce secteur, en particulier du point de vue de la restauration de la continuité écologique, constitue donc un enjeu de tout premier ordre ;

- L'Irance aval (masse d'eau R584d) : tronçon de bonne voire excellente qualité physique, l'un des seuls présentant une activité hydrodynamique marquée sur le bassin versant. L'enjeu sur ce secteur est surtout conservatoire, dans la continuité du Contrat 2004-2011.

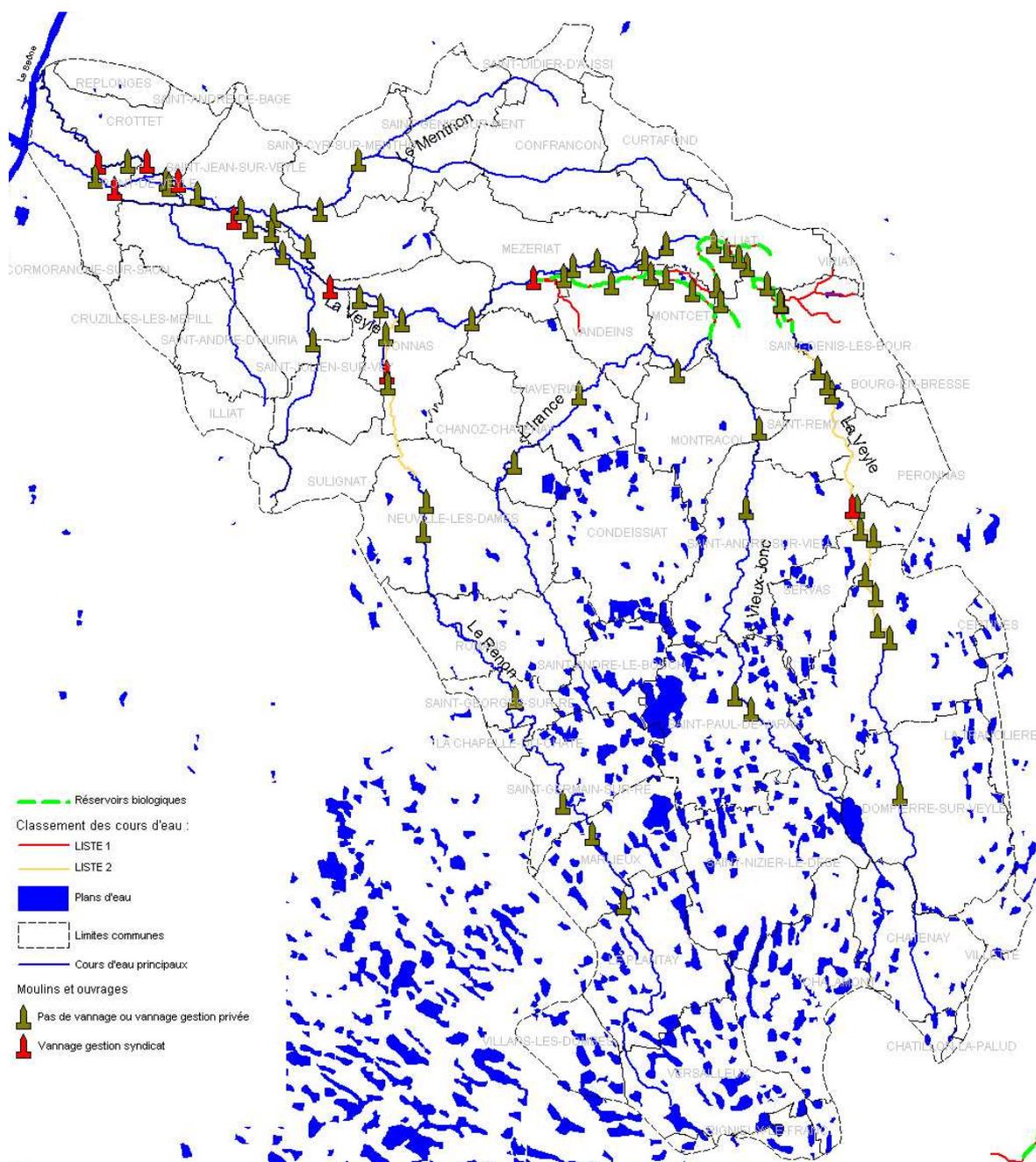


CARTE 13 : SCORE QGCF MODIFIE DES COURS D'EAU PRINCIPAUX DU BASSIN DE LA VEYLE¹¹

Ce recensement des principaux enjeux est cohérent avec les classements réglementaires dont font l'objet les tronçons considérés (cf. Carte 14) :

- Renon aval : Liste 2
- Veyle moyenne : Liste 1 et 2, réservoir biologique
- Irance aval : Liste 1, réservoir biologique

¹¹ Ibid.
19/08/2013



CARTE 14 : CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE ET OUVRAGES RECENTES

Ce sont donc les masses d'eau R582 et R2010 qui feront l'objet d'opérations de restauration globale, incluant la restauration totale de la continuité sur les tronçons sélectionnés, en conformité avec les classements réglementaires en vigueur. Les ouvrages existants sur ces masses d'eau ont fait l'objet de plusieurs phases d'étude successives lors du Contrat 2004-2011, lesquelles ont permis à cette réflexion d'atteindre un degré de maturité suffisant pour envisager des interventions ambitieuses.

A contrario, les ouvrages de la Veyle en amont de Lent (masses d'eau 587a et 587b) n'ont été que peu étudiés jusqu'à présent, interdisant une intervention globale à l'échelle du tronçon entier. Aussi ne seront inscrites au présent contrat sur ce secteur que des opérations ponctuelles de restauration de la continuité, en réponse à des opportunités locales. Un travail d'animation complémentaire sur ce secteur sera effectué durant la première moitié du Contrat de Rivière, afin d'intégrer à ce dernier la mise en œuvre d'une démarche plus globale au moment du bilan mi-parcours.

19/08/2013

2.3.3 La Veyle aval : connectivité latérale et préservation des zones humides du lit majeur

L'ampleur et l'ancienneté des modifications anthropiques de la Veyle aval masses d'eau (masses d'eau R583, R580 et R581) rendent impossible l'atteinte d'un état de référence écologique antérieur, celui-ci étant inconnu. Par ailleurs, une tentative de remise en continuité de ce secteur occasionnerait de profonds bouleversements de la situation actuelle sans pour autant apporter d'amélioration de la qualité physique du cours d'eau, dans la mesure où le potentiel hydromorphologique de la rivière sur ce secteur (voir Tableau 9) ne lui permettrait pas d'atteindre un équilibre avant de nombreuses décennies.

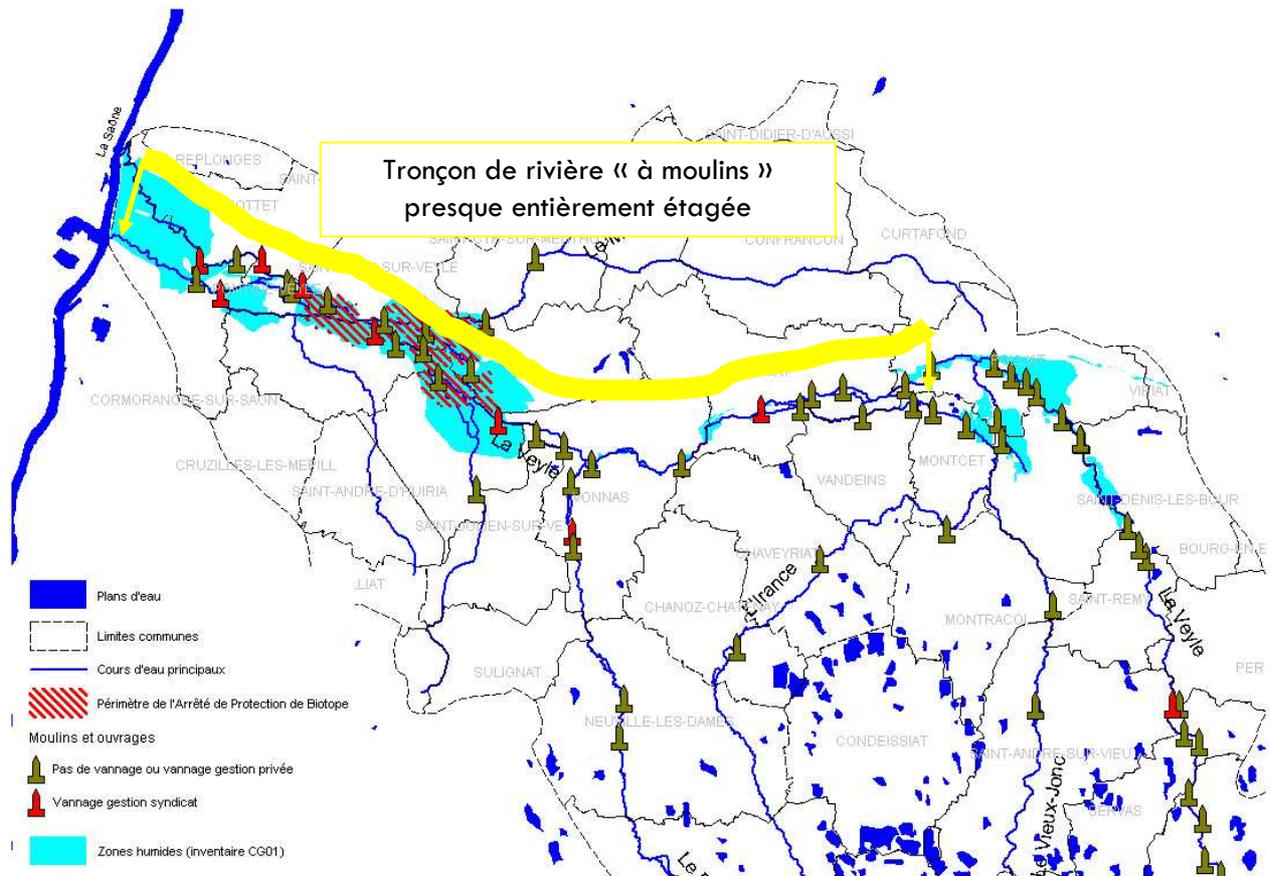
Stations	Localisation	Masse d'eau	Pente moyenne	Puissance spécifique (W/m ²)	"Capacité de réajustement hydromorphologique"	Typologie de cours d'eau
3/7 Gourts Parties	Petite Veyle	R580	0.00082	6	Très faible	Peu dynamique
Veyle à Biziat	Saône-Vonnas	R581	0.00098	15	Faible	Peu dynamique
% Biziat (base Q10)	Vonnas-Polliat	R583	0.00056	3	Très faible	Peu dynamique
Veyle (moyenne)	Polliat-St Denis	R2010	0.00157	10	Très faible	Peu dynamique
Veyle à Lent	St Denis-Lent	R587b	0.00438	31	Moyenne	Dynamique
Veyle à Lent	Lent-Dompierre	R587a	0.00210	22	Faible	Peu dynamique
Renom à Neuville	Renom	R582	0.00290	52	Bonne	Dynamique
% Biziat (base Q10)	Irance aval	R584d	0.00165	25	Moyenne	Dynamique
% Biziat (base Q10)	Irance amont	R584c	0.00153	17	Faible	Peu dynamique
Vieux Jonc à Buellas	Vieux Jonc amont	R584c	0.00353	46	Bonne	Dynamique
Irance aval	Mézériat-Vernay	R584d	0.0011	16	Faible	Peu dynamique
Irance moyenne	Vernay-Confl VJ	R584d	0.0025	37	Bonne	Dynamique

TABLEAU 9 : PUISSANCE SPECIFIQUE DES MASSES D'EAU ET EVALUATION DU POTENTIEL GEODYNAMIQUE

Par ailleurs, le lit majeur de la Veyle aval concentre l'essentiel des zones humides répertoriées sur le bassin versant, en particulier le secteur de prairies bocagères de l'aval qui a fait l'objet de mesures de protection réglementaire (Arrêté de protection de biotope) et contractuelle (MAE) lors du Contrat 2004-2011. Ces surfaces sont en effet l'objet d'une double menace, qualitative et quantitative :

- D'un point de vue quantitatif : la surface occupée par ces zones humides a fait l'objet d'une régression sensible au cours des années 2000, principalement en raison du retournement des prairies pour mise en culture et de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement¹² consommatrices de surface foncière (routes, urbanisation...);
- D'un point de vue qualitatif : les travaux d'aménagement de la seconde moitié du XX^{ème} siècle (recalibrage des cours d'eau, drainage et comblement des annexes hydrauliques, etc.) ont considérablement affecté les diverses fonctionnalités écologiques de ces zones humides du lit majeur : disparition des zones de frai de nombreuses espèces piscicoles (dont le brochet), diminution du soutien d'étiage et de la capacité auto-épuration de la rivière, régression des espèces végétales et animales spécifiques de ce type de milieu, etc. Par ailleurs, la disparition des anciens usages économiques de la force hydraulique de la rivière (meunerie, scierie...) s'accompagne d'un abandon progressif des vannages et autres ouvrages hydrauliques structurant cette partie de la rivière depuis le moyen-âge. Or ce sont ces vannages qui assurent le maintien d'un niveau d'eau propre à assurer une alimentation constante de la nappe d'accompagnement de la Veyle d'une part, et dont la bonne gestion peut permettre d'améliorer grandement la connectivité latérale du cours d'eau d'autre part, par exemple en maintenant une alimentation des annexes hydrauliques en période de frai, même en dehors des crues.

¹² Voir Bilan technique du Contrat de Rivière Veyle 2004-2011
19/08/2013



CARTE 15 : ZONES HUMIDES DU LIT MAJEUR DE LA VEYLE AVAL

En conclusion, sur les masses d'eau de la Veyle aval, l'enjeu principal consistera en la préservation et la gestion des zones humides du lit majeur et à la restauration de la connectivité latérale. La continuité écologique longitudinale pourra cependant être rétablie de manière ponctuelle sur certains tronçons où l'existence de zones humides ne sera pas impactée, mais elle ne constitue pas l'enjeu majeur sur ce secteur.

2.4 La gestion quantitative, la gestion du réseau hydrographique secondaire et prise en compte des spécificités du territoire dombiste

2.4.1 Gestion quantitative à l'échelle du territoire : un cadre réglementaire désormais en place

Les problèmes d'inondation rencontrés par les communes avals du bassin versant ont été, pour les élus locaux, l'un des motifs à l'origine de la décision politique de création du syndicat de rivière de la Veyle et de l'élaboration du Contrat de Rivière. La gestion quantitative des eaux superficielles constituait donc un enjeu local de premier ordre, encore conforté par la sévérité des étiages sur certaines masses d'eau, et les nombreuses questions posées par la gestion des ouvrages en lit mineur.

La mise en place de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur l'ensemble des communes aval a constitué une avancée majeure de cette thématique, en permettant de limiter l'augmentation de la vulnérabilité des secteurs concernés. En ce qui concerne les étiages, un arrêté-cadre sécheresse a été élaboré sur le territoire départemental sous l'égide des services de l'État, apportant une réponse réglementaire aux problèmes d'usage de l'eau en période d'étiage, même si le fonctionnement du comité sécheresse chargé de sa mise en œuvre peut être soumis à caution.

A côté de la prise en compte globale de ces enjeux de gestion quantitative subsistent néanmoins des problèmes ponctuels d'inondation de zones habitées sur les communes de l'aval (Mézériat, Vonnas, Biziat, etc.), la plupart du temps dus à la non prise en compte des critères d'inondabilité dans la gestion de l'urbanisation telle qu'elle se pratiquait il y a quelques décennies.

Si une résolution totale de ces problèmes est techniquement à exclure, des interventions ciblées et coordonnées pourront être envisagées sur certains sites et réalisées en synergie avec les opérations de restauration du milieu aquatique programmées par ailleurs dans le présent contrat, et dans une logique de gestion dynamique des crues.

2.4.2 La prise en compte des enjeux spécifiques à la Dombes

Pour des raisons tant politiques que techniques, la Dombes, qui occupe près de la moitié du bassin versant de la Veyle, n'a que peu été intégrée dans le Contrat de Rivière 2004-2011. Ses nombreuses spécificités rendent en effet ce territoire difficilement adaptable aux politiques et doctrines qui régissent désormais la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et dont les contrats de Rivière constituent l'un des outils de mise en œuvre.

Cependant, le fonctionnement de la Dombes et de ses étangs implique de nombreux enjeux qui entrent totalement dans le cadre des compétences d'un syndicat de rivière et dans les thématiques couvertes par un contrat de rivière :

- Gestion quantitative et lutte contre les inondations, le très important réseau de fossé créé au fil des siècles ayant un impact important sur l'importance des crues à l'aval du territoire ;
- Qualité de l'eau et pollutions diffuses, ces mêmes fossés constituant un vecteur préférentiel de transfert des pollutions diffuses vers les cours d'eau ;
- Biodiversité et paysage, la Dombes étant reconnue pour la richesse de sa faune avicole.

Ces enjeux sont étroitement imbriqués avec le contexte économique du territoire, la vocation première des étangs dombistes demeurant la production piscicole.

Le réseau de fossés alimentant les chaînes d'étang constitue le point d'entrée le plus pertinent pour l'élaboration d'un programme d'intervention sur le territoire dombiste dans le cadre du Contrat de 19/08/2013

Rivière. En effet, ce réseau a été créé puis entretenu pendant plusieurs décennies par les anciens syndicats d'hydraulique agricoles qui se partageaient le bassin versant avant la création du SMVV. Aussi l'intervention de la collectivité sur ce réseau de fossés privés est-il perçu comme légitime par les acteurs locaux. Cependant, il faut passer d'une logique d'interventions répondant à des demandes ponctuelles (logique encore à l'œuvre lors du Contrat 2004-2011) à un programme de travaux cohérent et planifié sur plusieurs années, réalisé dans une logique de solidarité amont-aval.

Précisons que le contexte territorial dombiste a considérablement évolué au cours du Contrat de Rivière 2004-2011, accompagnant le développement démographique et les mutations sociologiques importantes qu'ont connus les communes concernées. Ainsi plusieurs démarches portées par les collectivités se sont développées au cours de ces dernières années :

- **Le Livre Blanc de la Filière Piscicole** (2013), porté et financé par le Conseil Général de l'Ain et destiné à relancer la filière piscicole en difficulté en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Le Syndicat de Rivière des Territoires de Chalaronne**, qui, dans le cadre de son contrat de rivière (2008-2015), a développé un programme d'entretien des fossés dombistes ;
- **Le projet de Parc Naturel Régional de la Dombes**, dans l'association de préfiguration doit être créée au cours de l'année 2013 ;
- **Le projet de Contrat de corridor sur le Val de Saône** porté par l'EPTB Saône-Doubs ;
- De manière moins spécifique, le SCOT et les CDDRA qui ont émergé sur le territoire au cours des années 2000.

La complémentarité et les synergies entre ces différentes démarches et le présent Contrat de Rivière de la Veyle constituent un enjeu à part entière.

En conclusion, le Contrat de Rivière propose un programme d'intervention sur le réseau hydrographique intégrant les enjeux suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau, les fossés étant des vecteurs préférentiels de transfert des pollutions d'origine diffuse vers les cours d'eau ;
- Usages économiques du système hydraulique dombiste : alimentation des étangs piscicoles et drainage des terres agricoles ;
- Gestion quantitative des écoulements, et en particulier des crues ;

Ce programme doit être planifié et raisonné à une échelle hydrologiquement pertinente, comme par exemple les sous-bassins versants du territoire, et concernera également la partie bressane du bassin, pour laquelle les enjeux liés au réseau de fossés existent également bien que de façon moins spécifique.

La mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de la qualité de l'eau de type zone humide artificielle sur une échelle aussi large que la partie dombiste du bassin de la Veyle représente un objectif ambitieux, et il n'existe à ce jour que peu de références techniques pour ce type de réalisation. **Aussi le SMVV a-t-il établi un partenariat avec l'IRSTEA (antenne d'Antony), qui travaille sur ce sujet depuis plusieurs années**, afin de bénéficier des retours d'expériences des autres opérations du même type mises en œuvre au niveau national, d'une aide technique pour la création de ces dispositifs et la mise en œuvre des dispositifs de suivi et d'évaluation.

3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION

3.1 Synthèse des enjeux

Les enjeux qui formeront le socle du projet de territoire à construire sont donc les suivants :

- Des pollutions dispersées (en particulier domestique) encore présentes localement, malgré des progrès notables ;
- Des pollutions diffuses présentes en eaux superficielles et en eaux souterraines ;
- La restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques à concilier avec la préservation des zones humides du lit majeur ;
- La gestion quantitative, la gestion du réseau hydrographique secondaire et la nécessaire prise en compte des spécificités du milieu dombiste ;
- La mise en œuvre d'une gouvernance efficace et d'une communication globale et cohérente
- L'animation et le suivi de la démarche

1.1 Planning prévisionnel

- Année 2013 : animation de groupes de travail thématique et définition des grandes orientations stratégiques du futur Contrat de Rivière
- Automne 2013 : présentation du Dossier Sommaire de Candidature au Comité technique Régional des milieux naturels et aquatiques
- Décembre 2013 : validation politique de la stratégie globale en Comité de Rivière
- Année 2014 : élaboration du programme d'action, rédaction des fiches-actions et finalisation du document ;
- Rentrée 2014 : présentation de l'avant projet au Comité de Bassin
- Fin 2014.-.début 2015 : signature officielle du Contrat et lancement de la phase opérationnelle